



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE
Du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, B. SOULIE, E. PLATET, M.A. ABONDANCE, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : I. CARTAILLAC, N. FORT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), D. DUCROS (POUVOIR A M. DAURES), C. CONDOMINES (POUVOIR A A. NAYRAC), B. OZANEUX (POUVOIR A C. ASSIER), F. FABRE (POUVOIR A E. GAZEL), P. RAMONDENC (POUVOIR A N. CHIOTTI), P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME ELODIE PLATET

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR AXEL PORET, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« ...de façon à ce que nous puissions débiter ce Conseil municipal et je demande à la Direction Générale des Services de bien vouloir faire l'appel. »

Monsieur Alex PORET, Directeur Général des Services Adjoint fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, je vous propose de procéder à la désignation, à l'élection du secrétaire de séance, donc de mémoire, c'est Madame PLATET. »

Monsieur le Maire

« Et je vous propose de passer à l'approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2018. Y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui bonjour tout le monde. Non ce n'est pas une remarque sur ce compte-rendu à proprement en parler, c'est une remarque sur les comptes-rendus qui tardent à arriver, nous sommes en train d'approuver le compte-rendu du mois de novembre 2018, alors que nous avons eu deux Conseils municipaux depuis et ça serait bien si on pouvait se remettre à jour, parce que j'avais posé un certain nombre de questions lors du dernier Conseil municipal, donc ça aurait été bien d'avoir le compte-rendu pour pouvoir précisément ce que j'avais demandé, enfin si vous me répondez, mais ça aurait été bien de s'appuyer sur un compte-rendu, si on pouvait se *remettre dans les clous*, ça serait appréciable. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que nous demandons à nos services. Merci. Après cette réflexion, cette remarque, y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est approuvé. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Comme à l'accoutumée donc la délibération numéro 1 concerne les décisions du Maire et les contrats valant décision. Y a-t-il des remarques sur ces éléments ? Donc, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Dispositif Bourg Centre".

« Je passe donc à la délibération numéro 2 et donc c'est avec plaisir, donc que je vous présente la délibération concernant la signature du contrat cadre au sujet du dispositif Bourg Centre, pour rappel puisque nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet.

Le dispositif Bourg Centre est un dispositif donc établi par la Région Occitanie, qui dans le cadre donc de l'équilibre de ses territoires a souhaité développer un dispositif particulier sur toutes les Communes, qui ont vocation à être qualifiées de Bourg Centre sur les critères définis par l'INSEE et en tout cas les Communes qui sont au cœur d'un territoire, irriguent de ce territoire et animent ce territoire, en même temps qu'elles en assument les charges de centralité.

Donc, de la Région a mis un ensemble de dispositifs donc pour aider ces Collectivités en prenant donc le titre de dispositif Bourg Centre. Un certain nombre, du coup, de Communes du Sud Aveyron ont déjà, se sont déjà engagées dans cette démarche et en ce qui nous concerne et bien l'approbation du dispositif vient représenter le 3^{ème} élément donc du triptyque sur *Millau 2030*.

Plusieurs thématiques sont retenues dans le cas de ce dispositif Bourg Centre, qui sont des thématiques assez récurrentes sur les dispositifs, mais qui sont importantes pour nous, je pense en particulier donc :

- Au cadre de vie ;
- À l'habitat ;
- Aux services de proximité ;
- À l'économie ;
- À la mobilité ;
- Donc à l'environnement.

Quand je parle d'économie, je traite l'ensemble de l'économie au sens large, y compris :

- L'économie touristique ;
- La culture ;
- Le patrimoine ;

- Et l'environnement.

Donc, Millau a travaillé avec les services de la Région pour l'établissement de ce contrat cadre, qui était à votre disposition donc auprès de nos services et le document s'articule en trois parties principales :

- Une première partie concerne un diagnostic partagé sur le territoire et quand je parle du territoire, c'est le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, puisque bien évidemment nous sommes dans le dispositif Bourg Centre, donc avec une position particulière de Millau au sein de son territoire de la Communauté de Communes. Donc, il y a un diagnostic du territoire tout simplement sur la base d'un constat atouts / faiblesses sur un certain nombre d'*item*.
- De ce diagnostic se dégage une stratégie de territoire ;
- Et cette stratégie de territoire, elle se décline en dispositif et fiches action, autour d'une programmation opérationnelle annuelle.

Donc cinq axes stratégiques ont été retenus avec des services de la Région concernant le contrat Bourg Centre, au sujet et donc :

- De l'habitat ;
- De l'accessibilité et des mobilités et de la connexion ;
- Des espaces publics et du patrimoine ;
- Des équipements et des services publics ;
- Et de l'économie et du commerce.

L'ensemble de ces cinq axes représente très exactement vingt fiches action, qui reprennent les fiches action que nous retrouvons dans le dispositif Action Cœur de Ville, donc les fiches action et ce dossier sont à votre disposition.

Les approches financières sur l'ensemble de ces fiches action se faisant, bien évidemment, fiche action par fiche action, donc nous aurons dossier, sujet par sujet, l'occasion de revenir devant le Conseil municipal pour les plans de financement spécifiques à chacune des actions.

Voilà, j'ai essayé de vous résumer en quelques mots un dispositif, qui est un dispositif important et majeur et je me félicite véritablement donc du travail avec la Région sur ce sujet, qui va nous permettre une fois encore de pouvoir identifier clairement des actions en faveur de notre territoire.

Je vous laisse la parole pour des compléments d'information sur ce sujet. Alors, je ne rentre pas dans le détail des fiches action bon, qui sont celles que nous avons déjà eu l'occasion de voir en d'autres circonstances, mais bien évidemment je suis à votre disposition.

Y a-t-il remarques sur cette délibération ? S'il n'y a pas de remarque et je salue et je me félicite des relations avec la Région, Madame la vice-présidente, sur le travail qui a été accompli sur ce dossier avec une autre casquette, ayant l'occasion de voir passer les autres dossiers de Bourg Centre, c'est quand même un moment très intéressant pour les territoires.

Donc voilà, s'il n'y a pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Création de la place du Voultre approbation du plan de financement prévisionnel"

« La délibération suivante, qui est la délibération numéro 3, que j'ai là-aussi le plaisir de vous présenter, concerne la création d'une place que l'on qualifie de place du *Voultre*, là-aussi nous sommes dans la perspective de l'ensemble des dispositifs à la fois Action Cœur de Ville et aménagement des espaces publics en lien avec les conventions, que nous avons avec le Département et avec l'État et là, la délibération qui vous est présentée, aujourd'hui vise à adopter le plan de financement sur l'opération.

Alors, je pense que nous pouvons avoir une diapo suivante, voilà qui vise donc à intervenir sur *l'îlot Voultre*, là-aussi c'est un élément que nous avons déjà évoqué, le principe général étant de créer des espaces publics en cœur de ville pour faciliter à la fois les déplacements essentiellement à mobilité douce et tout en ouvrant et en aérant le cœur de ville de façon à permettre une mise en valeur des habitats périphériques au sein de l'ensemble des dispositifs, notamment portés par la Communauté de Communes au titre du Programme Local de l'Habitat avec toutes les subventions, qui peuvent être accordées par les Collectivités pour redynamiser l'habitat en cœur de ville.

Le principe donc c'est de pouvoir réaliser la démolition de l'îlot central, qui est donc cet îlot que nous voyons sur la droite de la diapo devant le Temple. Les sondages archéologiques, le diagnostic archéologique a été réalisé la semaine dernière et donc les opérations de démolition devraient, en attente de réponse de savoir s'il y a prescription ou pas de fouilles, devraient intervenir dans le courant du mois de septembre.

Suivra ensuite donc la réalisation de cette place pour laquelle nous aurons à passer le projet en Commission Travaux Urbanisme et à nouveau en Conseil municipal, puisque là nous validons le plan de financement sur la base de l'esquisse et qui avait été réalisée par l'Office de Tourisme et le Cabinet, j'ai oublié le nom, peu importe. Depuis dans le cadre d'Action Cœur de Ville nous avons passé un marché de maîtrise d'œuvre générale pour tous les espaces publics avec un prestataire qui s'appelle *Ateliers A*, qui regroupe des paysagistes et des architectes. Ce cabinet est en court donc de finalisation des esquisses et qui déboucheront sur des APS et lorsque nous serons en niveau APS le projet passera devant la Commission Travaux Urbanisme et à nouveau au Conseil municipal.

Donc, il convient d'approuver dans la délibération donc le principe de création de cet espace public et le plan de financement qui est annexé.

Avez-vous des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et je cède la parole pour la délibération numéro 4 à Monsieur DIAZ au sujet du BP 2019. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Budget primitif 2019 : vote du budget primitif et des budgets annexes"

« Oui donc le Budget Primitif. Ce n'est pas moi qui fait défiler ? J'aime autant quand c'est moi qui fait défiler. Donc, il faudrait me donner l'appareil adéquat, il n'y a pas l'appareil adéquat. Alors, silde suivant.

Bienvenue. Oui, donc sur le Budget Primitif 2019, donc on a déjà quand même très largement commenter les chiffres à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du moins sur les grandes masses et là donc vous avez reçu le dossier complet du Budget Primitif, donc vous avez le rapport détaillé, vous avez une note de synthèse de quelques pages, qui est un document qui d'ailleurs figurera sur le site *Internet* de la Ville pour consultation de la population et vous avez, bien évidemment, le document de référence comparable, donc autant le Débat d'Orientation Budgétaire est orienté sur les grandes stratégies, autant le Budget Primitif est de nature plus comptable, donc on fera davantage de commentaires sur les principaux postes du budget, d'accord.

Alors sur ce Budget Primitif, il vous présente les équilibres en fonctionnement et en investissement, parce que c'est comme ça que vous trouverez la nomenclature dans le *book* comptable et vous avez une double présentation, qui est une présentation par nature, c'est-à-dire en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, mais aussi par fonction, c'est-à-dire par nature d'activité de la Ville, que ce soit la Culture, le Sport, l'Administration générale. Vous avez les deux parties, on reprend des présentations chiffrées dans le *PowerPoint* à la fois par nature et par fonction et vous avez, bien évidemment, le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Alors c'est un petit clin d'œil, où on met encore et toujours parce que je pense qu'avant de démarrer le BP, il faut bien reprendre les priorités que s'est fixées la Municipalité et si je mets encore et toujours, c'est qu'encre on est assez sûr de nos choix et toujours on ne modifie pas le cap en cours de mandat :

- Donc investir et soutenir l'emploi, donc je vous rappelle que sur l'année 2019 incluant les restes à réaliser en investissements et si tant est que tout le programme 2019 pour des raisons techniques de calendrier puisse être déroulé, nous serons sur un investissement de huit millions quatre cents mille euros, pour l'année dernière en investissement qui était de l'ordre de sept millions ;
- Renforcer le service de proximité à la population, ça c'est une satisfaction, je discutais il y a peu encore avec les personnes, qui vont travailler au Guichet Unique et il semblerait que cet outil convienne bien aux différents collaborateurs à la Ville et qu'on va y gagner à la fois en réactivité et en proximité ;
- Soutenir les associations locales et les grands événements, on n'a pas changé les budgets, on est toujours présent et d'ailleurs j'ai vu il y a peu de temps sur *Facebook*, que les grandes manifestations en Aveyron ont été suivies puisque d'ailleurs la première en nombre de connexions *Facebook* c'est les *Templiers*, si je ne dis pas de bêtise ;
- Maintenir la tranquillité publique, bon c'est concernant tout ce qui concerne la Vidéo Protection ;
- L'administration municipale, c'est essentiellement dire qu'on a fait et vous le verrez dans les chiffres, un effort qui est conséquent sur les investissements, notamment informatiques pour la Ville, puisque au niveau de l'organisation et du travail des collaborateurs, il y avait les gros soucis de performance de matériel, mais aussi des soucis de communication entre les différents logiciels, qui étaient utilisés, générant beaucoup de pertes de temps, de même il y a un gros effort qui est fait sur la numérisation des documents pour travailler de plus en plus vers le zéro papier, tout ça permettant de faire plus en étant un peu plus écolos, si j'ose dire, pour vous donner un chiffre, en 2014 les investissements de natures informatiques, tant logiciel que matériel, étaient de deux cent soixante mille euros, en 2019 nous sommes sur un budget de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros et c'est certainement le *trend* pour plusieurs années ;
- Développer la démarche écoresponsable, bon c'est le gros dossier, si vous voulez, concernant toutes les économies d'énergies. Donc, il y a bien évidemment, tout ce qu'on a déjà fait sur les rénovations éclairage en *led*. Et sur 2019 le début du dossier concernant les toitures des bâtiments publics en photovoltaïques, où nous allouons une somme de trois cents mille euros sur deux ans, en collaboration avec le Parc des Grands Causses, qui mène une étude ;
- Et la solidarité et la mutualisation communale, bon vous le savez c'est le côté novateur du budget 2019, puisque finalement pour que la Communauté de Communes puisse investir sur des domaines très importants, c'est-à-dire à la fois le gros dossiers concernant le Centre Nautique et la Salle d'Escalade, qui quand même, a un budget de l'ordre de dix-neuf millions d'euros hors taxe, il y a besoin d'aider financièrement, donc nous avons accepté au titre de la solidarité d'abandonner 1 % de Taxe Foncière et la partie de la mutualisation intercommunale aussi, qui est certainement le dossier qui n'avance pas assez vite du moins à mon sens, c'est tout ce qu'on pourrait faire en économies en travaillant avec la Communauté. Alors ça démarre, pour mémoire, je crois qu'on a fait un appel d'offres commun sur les assurances IARD, c'est-à-dire incendies, accidents, risques divers, avec la Communauté de Communes, mais je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin, notamment sur quelque chose qui

- ferait du bien aux deux Collectivités, qui pourrait être la mutualisation des services informatiques, avoir une DSI commune, puisque l'expertise elle est purement technique et je pense qu'on aurait tout à gagner sur la question ;
- Alors, après concernant les solutions mises en œuvre pour répondre à ces engagements, on est toujours sur l'animation de maîtrise des dépenses de gestion, d'ailleurs quand on avait présenté le Débat d'Orientation Budgétaire, vous vous étiez étonnés du montant d'économies, qu'on escomptait en 2019 où effectivement on veut économiser 6,14 % sur les charges générales, c'est-à-dire le chapitre 11 *versus* le Compte Administratif 2018, mais par grande honnêteté intellectuelle, on avait présenté les chiffres du Compte Administratif 2018, alors qu'on votera qu'en mai, mais en 2019 on est sur la base d'une reconduction des chiffres, que nous avons mis au Budget Primitif 2018, mais je vous ferai quand même quelques commentaires quand on arrivera à la rubrique dépenses du Budget Général sur : Qu'est-ce qu'on met en œuvre ? ;
 - La masse salariale sera tenu à 0,95 % par rapport au Compte Administratif 2018, *on est dans la plaque*, puisqu'on avait prévu dès le budget 2015 que la masse salariale soit contrainte à une évolution maximale de plus 1 % des exercices 2018 à 2020, donc les économies attendues sont de trois cent soixante mille euros par rapport au Compte Administratif, donc alors évidemment on verra le détail sur certains postes, mais il y a des éléments qui sont des éléments où on contraint un peu les budgets et des éléments, vous voyez comme la performance énergétique, la dématérialisation, qui sont plus une démarche d'organisation ;
 - Le plan Ressources Humaines, on est toujours sur l'exercice 2019 sur le dossier concernant la gestion des compétences. Le temps de travail qui est en négociation et le RISEEP qui est en négociation aussi, sachant que sur 2019 dans le cadre du Plan de Modernisation de l'État, il va y avoir une réforme de la Fonction Publique, alors à *priori* elle n'a pas de volet concernant les rémunérations, mais on a somme toute assez peu de visibilité sur la question ;
 - Et un point qui est très important, qui est optimiser les subventions en fonctionnement et en investissement, on met « suivie par dossier » parce que c'est une voie d'amélioration très importante, qui se décline à mon avis à deux niveaux :
 - Premièrement avoir une vision exhaustive des subventions existantes par rapport à notre dossier ;
 - Et je dirais, une deuxième dimension qui est un petit peu plus technique, qui est la capacité à savoir rédiger les demandes en optimisant les subventions, parfois le côté de rédaction n'est pas suffisamment précis et ne permet pas d'avoir un effet levier maximum.

Suivant donc sur le budget 2019 à quoi nous allons arriver

Nous arrivons donc à des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement qui nous permettent de dégager une épargne brute de deux millions neuf cent cinquante mille, alors je précise parce que régulièrement quand on est dans les données comptables on parle en recette réelles, donc je ne parle jamais de budget avec les dépenses d'ordre, parce que ça n'a pas d'incidence sur la trésorerie et finalement ça mènera à parler de choses, qui se sont beaucoup moins évidentes et beaucoup moins transparentes.

Alors une épargne brute à trois millions d'euros, c'est *grosso modo* ce que nous avons au Compte Administratif, au Budget Primitif 2018, ce qui veut dire qu'en épargne nette, une fois que vous avez déduit les emprunts, il y a un reliquat d'environ cent mille, c'est assez peu en autofinancement. Mais comme la démarche de la Ville, c'est d'investir le principal et donc de couvrir au moins des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes, alors je vous le précise là parce que dans les documents comptables que vous avez, ils sont faux, alors ils sont faux, pas parce qu'il y a une erreur des services, mais parce que l'État, il y a une omission dans nos recettes, l'État ne nous avait pas donné jusqu'à vendredi, sachant que nous sommes mercredi, mardi, la totalité des compensations de TH que l'État nous faisait sur l'exercice 2019, donc en fait dans les recettes réelles de fonctionnement, nous avons eu les notifications vendredi, il convient de rajouter cent trente-neuf mille euros de recettes, donc le résultat épargne nette n'est pas de cent dix mille, mais *grosso modo* de deux cent cinquante mille euros et tous les documents comptables étant faits, on n'allait pas pour reprendre lundi, ce n'était pas jouable techniquement ne serait-ce que par rapport aux délais de communication des éléments financiers.

Suivant, donc voilà comment ça se présente d'un point de vue *macro* sur le fonctionnement et investissement, alors ce tableau, en fait, se lit de bas en haut, donc vous avez sur la partie basse le fonctionnement en dépenses à gauche et en recettes à droite. Alors évidemment on reviendra en commentaires sur ces principaux chiffres, mais c'est pour vous donner les grandes masses, donc on dégage une épargne brute de deux millions neuf cent cinquante mille euros d'accord, et pour couvrir les investissements et vous voyez qu'en investissement entre les dépenses et les recettes, donc ça nous amène entre les subventions, recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA et les cessions qui sont essentiellement des cessions dans le cadre de l'ORI et peut-être le plateau de la CAF, qui est place des Consuls, à un emprunt comptable de huit millions sept cents mille euros. Alors il ne faut pas faire *des bons au plafond*, parce qu'il y a une explication, quand on a fait le Budget Primitif 2019 nous ne pouvions pas imputer, quand on présente le Budget Primitif 2019 la réalité des chiffres issues du Compte Administratif 2018, alors la réalité concernant le financement c'est que nous avons en emprunt huit millions sept cent vingt-trois mille, auxquels il convient d'enlever un emprunt qui est en fait une ligne de trésorerie de deux millions d'euros ce qui fait six millions sept cents mille, il convient d'enlever ce qu'on appelle les emprunts relais, c'est-à-dire tous les emprunts qui sont levés en attente de réception des subventions, donc un million

six cents mille euros, on est à cinq millions cent mille euros d'emprunt réel au titre du Budget 2019, mais quand nous allons clôturer le Compte Administratif 2018, nous aurons la vente camping *Millau-Plage*, puisque nous fermons l'autorisation de programme à cinq cents mille euros et nous aurons aussi le résultat de l'exercice 2018, que nous mettrons en report sur le compte du 68 en investissement de six cents mille euros, donc l'emprunt réel sera de quatre millions d'euros au maximum, si tant est que tout ce qui est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissements soit réalisé en intégralité, donc que l'emprunt sera inférieur ou égal à quatre millions d'euros, voilà au niveau des grandes masses.

Alors ensuite sur les dépenses réelles de fonctionnement, alors les quelques commentaires à vous faire, c'est au niveau donc des charges à caractère générale, vous voyez que nous sommes à moins 6,14 %, ce qui correspond *grosso modo* à trois cent trente-quatre mille euros par rapport au Compte Administratif 2018, mais ce chiffre de cinq millions cent quinze mille euros est à peu près en ligne avec ce qu'on avait mis au Budget Primitif 2018.

Alors quelques explications pour dire d'où vont venir ces économies :

- On a fait pas mal sur le début de l'année, des travaux concernant l'isolation, on a procédé à des changements de chaudières, donc ça, ça va être des dépenses d'investissement qui devraient nous permettre de diminuer les consommations ;
- On a eu un accident de parcours en 2018 avec la piscine, puisqu'on a eu des fuites très conséquentes et les travaux sont en cours de réalisation et on avait dépensé en 2018 près de cent mille euros de plus que ce qui était prévu au BP, que nous ne devrions pas retrouver au titre du budget 2019 ;
- Nous avons demandé des économies aux services sur les fournitures, entre les fournitures du magasin et les fournitures les autres services, on demande soixante mille euros d'économies ;
- Sur les carburants, nous demandons une économie sur le budget global carburant de quarante mille euros ;
- Et on a eu aussi une petite dépense additionnelle sur un audit, dont on reparlera, qui est l'audit sur la Taxe Locale la Publicité Extérieure de vingt-cinq mille euros.

Je précise que quand on parle des charges à caractère générale, le procès budgétaire a fait que ces économies ont été co-construites, j'ai demandé aux Chefs de Service, parce qu'on a fait de nombreuses réunions de travail, qu'ils assument les préconisations, qui sont faites dans ce budget, donc ce n'est pas pour moi de dire : « *J'espère que...* » C'est de dire : « *J'attends que...* »

Concernant les charges de personnel, non c'est toujours la même page, on est toujours sur le dossier sur la réflexion du temps de travail, puisqu'effectivement là il y a des gains de productivité attendus, je vous ai dit que l'augmentation, elle est contenue à 1 %, c'est-à-dire que 1 %, c'est moins que l'inflation, donc c'est plutôt une masse salariale qui est plutôt en léger retrait :

- Nous continuons la politique de non-remplacement systématique des départs en retraite avec, évidemment, la volonté de dire, qu'il faut garder le maximum de personnes sur le *front office* et puis essayer de contraindre le nombre de collaborateurs au niveau du *back office*. Il y a sept départs en retraite qui ne seront pas remplacés, c'est prévu dans le budget 2019. Bon, il faut savoir qu'au niveau de notre masse salariale, mais bon j'ai toujours fait le même commentaire, ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une réalité des chiffres de la Ville, nous avons potentiellement par rapport à une Ville de taille comparable à Millau, environ les salaires qui représentent 3,3 % à peu près du total des dépenses de fonctionnement en plus par rapport aux Villes qui nous sont assez comparables, donc il y a quand même je pense de la marge et qu'une fois encore concernant la partie, il me fait perdre *le fil mes idées*. Oui, que concernant le personnel, le nombre en soi ne veut pas dire grand-chose, l'importance et la productivité, mais que restreindre le nombre de collaborateurs ne doit pas revenir à dégrader les conditions de travail ;
- La poursuite de la stagiairisation, ça c'est une satisfaction au niveau de la Ville, puisque je vous rappelle qu'au niveau de la Ville nous avons un taux de titularisation qui est de l'ordre de 91 % des effectifs, contre une moyenne dans la Fonction Publique Territoriale qui est de 80 %, donc je pense que c'est un *satisfecit* quand même les collaborateurs à la Ville se disent : « *Bon, on n'est pas là à enchaîner les CDD, on est stagiairisé si on fait l'affaire et si on bosse bien de manière habituelle.* » ;
- Et le développement d'une politique sociale, bon c'est le RIFSEEP, qui n'est toujours pas encore signé, mais qui est bien avancée avec les organisations syndicales, évidemment dans les charges de personnel c'est le petit papier qu'on me faisait passer, mais on l'avait vu dans une délibération, c'est que maintenant au niveau des charges de personnel, nous portons donc les salaires, les salaires concernant la livraison des repas du CCAS, qui représentent environ cent mille euros.

Sur les charges de gestion courante, donc il n'y a pas de grosse différence par rapport à l'exercice antérieur, juste un rappel puisqu'une partie très importante de cette somme, ce sont les subventions aux associations privées, où on est à environ un million six cents mille euros, où très clairement on met ces subventions très en avant dans la Ville par rapport à ce qui se pratique par ailleurs, puisque finalement d'un delta qui est quatre cents mille euros, mais que l'enveloppe est maîtrisée, c'est-à-dire qu'il faut que cette année nous n'ayons pas à sortir des subventions complémentaires aux associations ou aux grandes manifestations, il faut les maintenir à ce niveau-là et de manière plus générale, notamment sur les grands événements, mais la Communauté de Communes est en ligne sur la question, il faut travailler sur la mise

en place d'un financement par projet, c'est-à-dire de rentrer dans le détail sur les grandes manifestations, notamment de façon à dire : « *Oui ces événements ils prennent de plus en plus d'importance et malheureusement prenant de plus en plus importante, ils ne peuvent pas coûter de plus en plus cher à la Collectivité, puisqu'on est arrivé à un niveau, qui est déjà conséquent.* »

Sur les recettes réellement le fonctionnement, vous voyez qu'il n'y a guère de changement par rapport à ce qui s'est passé au niveau du Compte Administratif :

- Sur les produits et services, je vous rappelle qu'on a voté en décembre 2018, concernant les services à la population dans les mêmes conditions que ce qu'on avait fait sur l'exercice 2018, donc c'est stable et l'augmentation des produits, là c'est le remboursement des salaires du portage de repas à domicile, qu'on perçoit comme une prestation, puisqu'on comporte les salaires ;
- Sur les impôts et les taxes, alors c'est une bonne nouvelle pour nous, peut-être une moins bonne nouvelle pour le contribuable. Les bases de Taxe Foncière, de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière sur le non bâti ont été réévaluées à 2,2 % en augmentation pour l'exercice 2019, sachant que maintenant vous savez que l'État le fait depuis 2018 sur la base du calcul l'Indice des Prix à la Consommation, sur un glissant sur douze mois, alors le chiffre était à 1,8 - 1,9 on a 2,2, l'élément très nouveau donc à partir de 2019 et qui perdurera sur les exercices suivants, c'est notre baisse de la Taxe Foncière, d'ailleurs on aura une délibération puisque nous baissions la Taxe Foncière, de mémoire, qui était à 32,40 et passe à 31,40 suite au Pacte Financier Fiscal, la Communauté de Communes va augmenter de 1 %, donc sa partie sur le Foncier et on aura une compensation intégrale du dégrèvement de la TH de la loi *Macron*, puisqu'il y aura une extinction totale de la TH en 2020 et je vous ai déjà donné comme complément, qu'il convient de rajouter à ces recettes cent quatre-vingt mille euros environ concernant les compléments de dégrèvement de TH, essentiellement parce que l'État réintroduit en 2019 la demi-part effet *Veuve* et à augmenter la compensation sur ce qu'on appelle les ménages économiquement faibles ;
- La dotation de subventions, le principal élément c'est essentiellement, alors oui, j'ai oublié de préciser dans impôts et taxes, excusez-moi, on a budgété vous le verrez dans le *book* la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à deux cents mille euros, d'accord, sachant que sur l'année 2018 on avait un produit fiscal de vingt-six mille euros sur la TLPE, alors pour être clair, parce que ça la presse a beaucoup écrit sur la question. La ville de Millau depuis 1984 à voter la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, d'accord donc elle existe à Millau, on ne l'a pas revotée, elle existe. Nous avons en revanche fait que pour que la majeure partie des commerces ne soit pas impactée, nous avons remonté la barre à douze mètres carrés de surface d'affichage cumulée, ce qui fait que 80 % environ de la cible commerces est exonérée et qu'on avait depuis l'origine en fait quelque chose d'assez particulier, c'est que concernant la TLPE, ce sont les magasins eux-mêmes qui faisaient les déclarations normalement, certains la faisait puisqu'on a perçu vingt-six mille euros, la grande majorité ne le faisait pas donc on remet ça en œuvre à partir de 2019 et on a budgété deux cents mille euros ;
- Sur les dotations et subventions, pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'on a une baisse de trente-trois mille euros de la compensation que nous donne la Communauté de Communes au titre toujours du Pacte Financier Fiscal ;
- Et sur les autres produits de gestion, il y a une petite baisse, mais bon ce n'est pas un montant très important c'est les camions de la Communauté de Communes sur les ordures ménagères ne seront plus au CTM, ils ne seront plus lavés et hébergés au CTM, mais ils partiront à *Millau Viaduc*, ils ne sont d'ores et déjà plus dans le cadre du nouveau centre, donc voilà sur les principales recettes.

Alors en synthèse, si vous voulez sur l'évolution du résultat de fonctionnement, vous voyez ce qui est intéressant c'est sur la partie de 2018 / 2019 et j'espère qu'il en sera de même en 2020, c'est qu'on maintient entre les dépenses et les recettes, une épargne brute qui est à peu près constante aujourd'hui, à hauteur de trois millions d'euros, trois millions d'euros correspondant en période, si j'ose dire, de croisière à ce que lève la Ville comme emprunt, même si du fait que sur ce mandat nous avons créé beaucoup d'équipements, le montant des emprunts aura été quand même supérieur à trois millions d'euros, mais je pense que tant que ces deux courbes sont parallèles, ce n'est pas trop mal.

Alors après, là vous avez une vision pour vous donner, mais alors je n'ai pas de gros commentaires à vous faire, c'est plus vous laisser en prendre connaissance, c'est une répartition des efforts de la Ville, donc les moyens mis en œuvre en fonctionnement et en investissements sur les différents pôles, donc vous voyez que le pôle le plus important toujours en fonctionnement et en investissement pour 2019, c'est :

- La Culture, les Sports et la Jeunesse avec huit millions d'euros ;
- Vous avez ensuite la partie du Développement Urbain, le Cadre de Vie pour sept millions huit cents mille euros ;
- Vous avez aussi une partie importante concernant l'Éducation, l'Enseignement et la Formation quatre millions sept cents mille euros, je vous précise d'ailleurs à propos de la Formation Enseignement, que la commission d'évaluation des charges concernant l'Enseignement Supérieur a quasiment fini son boulot et qu'on devrait signer en avril pour le transfert, enfin ce n'est même pas le transfert, la prise de compétence Enseignement Supérieur par la Communauté de Communes avec l'évaluation financière.

Donc voilà les principaux éléments et avec évidemment quand je vous parlais de la partie masse salariale, services administratifs et techniques, une partie qui est tout justement qui est toute la partie du *back office*, qui représente sept

millions huit cents mille euros et dans ces sept millions huit cents mille euros vous avez là cinq millions de masse salariale, d'accord, donc c'est la partie administrative où il y a peut-être *un levier à mener* pour essayer de rendre un peu plus performant avec peut-être un petit peu moins d'effectif, en travaillant différemment.

Donc voilà c'est plus pour information. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire sur la question.

Suivant, alors concernant l'investissement, on va passer sur l'investissement donc au titre de 2019 sur les programmes, vous le verrez en majeure que nous avons :

- Ce qui concerne le Cadre de Vie c'est-à-dire l'opération quais et *Voultre*, nous y consacrons deux millions neuf cents mille euros au titre de l'exercice 2019 ;
- La modernisation du service public, c'est le Guichet Unique et une partie très importante que j'ai vous évoquée à trois cents, quatre cents mille euros sur tout ce qui est l'investissement informatique en matériels et logiciels et numérisation ;
- Des équipements Éducatifs, Culturels et sportifs, c'est essentiellement le CREA et le gymnase *Paul Tort*, où vous verrez d'ailleurs qu'on vous demande de voter l'ouverture d'une autorisation de programme, qui se déroulera sur trois ans, de mémoire ;
- La Famille, la Petite Enfance, ça y est, on arrive au bout, il ne reste plus qu'à payer une dernière facture pour le Pôle Petite Enfance sur cet exercice ;
- Et soutien à l'Activité Économique et à l'Emploi, c'est juste pour mettre en exergue que c'est vrai que le montant d'investissement très conséquent qui est fait, va très largement dans le tissu économique des PME et que ce soutien, il me semble plus qu'important à poursuivre.

Vous avez ensuite une vision concernant les investissements sur les budgets depuis 2014, donc vous voyez que nous avons une moyenne sur la période de 2014 – 2019, qui est à sept millions deux, ce qui veut dire que par rapport au mandat antérieur c'est quand même un effort d'un million cent mille euros chaque année supplémentaire, qui fait plus six millions d'euros en fin de période, que le chiffre de 2019, c'est le seul chiffre qui ne correspond pas à des dépenses mandatées, bien évidemment puisqu'on n'est pas en fin d'exercice, donc vous avez à la fois la partie concernant les opérations qu'on va faire et le reste à faire, c'est-à-dire les restes à réaliser, on peut escompter que sur 2019 les investissements mandatés seront à peu près comme 2018 de sept millions d'euros, donc vous voyez quand je vous disais, qu'on levait quatre millions d'euros d'emprunt au maximum, ce sera probablement un peu moins.

Ensuite concernant la vision globale donc des investissements donc vous l'avez sur 2019, on vous la met jusqu'à 2022 même si c'est hors cadre par rapport au Budget Primitif, mais c'est pour vous donner une vision sur les engagements qu'a pris cette Municipalité sur les programmes à réaliser, qui bien évidemment quand ils seront lancés incomberont à l'équipe suivante, donc on a un effort d'investissement vous voyez qui est conséquent en 2019, une baisse significative quand même à partir de 2020 – 2021.

Essentiellement le très gros dossier, c'est le dossier de la piscine, puisqu'il représente quatre millions huit cents mille euros pour la Ville et concernant les investissements hors autorisations de programme, nous avons positionné des fonds jusque sur la période, qui seront éventuellement des recommandations, ce sera fait ou pas fait jusqu'à l'exercice 2021 et pas au-delà.

Donc voilà sur les investissements tels que ça va se positionner.

Ensuite au niveau des autorisations de programme dont certaines là, on va revenir dessus au moins pour les voter, donc vous avez sur les autorisations de programme :

- La Revitalisation Urbaine, c'est essentiellement là je parle que de 2019, c'est l'opération *Voultre*, que Monsieur le Maire a évoquée ;
- Le Pôle Petite Enfance, c'est le règlement des dernières factures à régler ;
- Les quais et les berges, bon c'est toute la partie qui saura quais et berges, livraison escomptée en juillet, puisque je crois que le 14 juillet le feu d'artifice est censé se passer sur les berges ;
- Le centre nautique vous l'avez là, donc le centre nautique pour ceux qui ne sont pas élus à la Communauté de Communes, le plan de financement a été voté à la Communauté de Communes en février 2019, donc je vous donne le plan de financement, s'il est voté, c'est qu'il est bouclé j'espère, le budget total est de dix-neuf millions deux cent cinquante mille... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur DIAZ

« Oui. Dix-neuf millions deux cent cinquante mille euros qui correspondent, incluant la salle d'escalade pour deux millions neuf cent cinquante mille euros :

- L'État intervient à hauteur d'un million six ;
- La Région à hauteur de deux millions neuf ;
- Le Département à hauteur de deux millions neuf ;

- La Ville de Millau à hauteur de quatre millions huit ;
- Et la Communauté de Communes à hauteur de sept millions.

Donc ce qui me fait dix-neuf millions deux cent cinquante mille hors taxe, à ce sujet d'ailleurs Monsieur MAILLE, qui est le responsable financier à la Com Com a retrouvé dans les dossiers de 2012 le projet piscine et si on retire le mur d'escalade à deux millions neuf cent cinquante mille euros et qu'on raisonne en euros constant, c'est un budget qui est à peu près identique pour la partie centre aquatique à ce qui sera engagé par la Municipalité et la Communauté de Communes actuelles ;

- Ensuite, voilà alors les investissements autorisations de programme sur l'exercice, ça représentera deux millions deux cent trente-cinq mille euros, là je vous les ai classés par fonction, parce que vous donner une liste à la *Prévert* de peut-être deux cents, trois cents lignes ne ferait pas de sens, il faut juste retenir que :
 - Sur la Culture, les deux cent quatre-vingt mille, sur les Écoles, pardon, les deux cent quatre-vingt mille euros correspondent à des travaux à *Jules Ferry*, à *Beauregard* et au *Crès*, surtout à *Jules Ferry* à hauteur de cent soixante-trois mille ;
 - Sur la Culture les deux cents, les cents quatre-vingt mille euros sont des investissements sur le Musée et le Théâtre et aussi c'est un lancement des investissements qui vont être faits pour mettre en valeur le site de la *Graufesenque*, donc c'est budgété :
 - Sur les Sports, c'est essentiellement, bien qui est eu une AP, vous verrez qu'il y a une AP, qu'on votera, sur le gymnase *Paul Tort*, sur les travaux d'étanchéité de la terrasse et aussi le drainage des stades, voilà les principales dépenses ;
 - Les Bâtiments Publics, c'est essentiellement le photovoltaïque, puisque je vous ai dit qu'on a budgété deux cents mille euros pour les toitures photovoltaïques sur le bâti public ;
 - Les Aménagements Urbains, il y a une partie concernant la poursuite de la fibre, cent mille euros, de la vidéo protection, quarante-sept mille euros ;
 - Et on fait des travaux sur l'Héliport à l'Hôpital, je vous rappelle qu'on avait, on était intervenu sur plusieurs dossiers : la Maternité et l'Héliport pour l'Hôpital à hauteur de cinquante mille euros, donc c'est sur la piste d'atterrissage ;
 - Et les autres qui sont le grand montant, mais là évidemment je ne peux pas vous donner, mais en synthèse il y a, en majeur :
 - Des travaux de voirie à hauteur de quatre cents mille euros ;
 - Des acquisitions de matériels pour garage pour plus de deux cents mille euros ;
 - De l'informatique pour cent cinquante mille euros ;
 - Et différents matériels pour cent mille euros ;
 - Le reste sont tout un tas de petites lignes.

Mais, j'en profite pour préciser qu'indépendamment des programmes nouveaux, il est très important de regarder l'état des matériels et des bâtis de façon à ne pas avoir de mauvaises surprises, comme je crois ça a été le cas au Guichet Unique avec la toiture et qu'à un moment il sera peut-être pas mal d'auditer le bâti public, pour pouvoir faire des recommandations d'investissement.

Suivant l'endettement, bon l'endettement, on vous l'avait présenté beaucoup dans le Débat d'Orientation Budgétaire, ça avait fait l'objet de longs échanges. Donc en 2019, avec ce que je vous ai dit un emprunt maximiser à quatre millions d'euros, on sera à trente-deux millions en atterrissage en fin de période et la projection à 2020, si une fois encore tous les investissements prévus sont réalisés, nous amènerait aux alentours de trente-trois millions et demi.

Bon voilà, alors au niveau de l'endettement, bon on a eu quand même la forte opportunité de vendre la Gendarmerie quatre millions deux cents mille euros, je ne vous cache pas que si on n'avait pas vendu la Gendarmerie, on aurait du mal à tout faire, donc voilà en revanche quand il s'agit d'actifs qui ne sont pas stratégiques, non seulement il faut les vendre, pas forcément pour éviter d'emprunter, mais les vendre parce qu'ils ne présentent aucun intérêt, s'ils coutent.

Bon voilà au niveau de la dette, mais je dirais : « *C'est sous contrôle.* » Et finalement, moi si j'avais une vision extérieure, je dirais : « *On ne doit pas être trop endetté, puisque quand on consulte les banques pour lever des emprunts, ils nous suivent. Or le banquier n'investit pas, ne prête pas facilement, si nos ratios étaient si mauvais, il ne nous prêterait pas ou alors peut-être qu'il a confiance en la politique, qui est menée par la Ville.* »

Et ensuite pour terminer, puisqu'on vote en même temps que le Budget Principal, les Budgets Annexes, il n'y a pas beaucoup de commentaires à faire sur les Budgets Annexes, donc je vous rappelle :

- Qu'on clôturera le Budget Annexe du Camping donc lors du vote du CA en mai, donc il nous permettra de restituer cinq cents mille euros sur le Budget Principal ;
- Le Budget Annexe de la Restauration Municipale, c'est une constante cette une subvention de trois cent cinquante à quatre cents mille euros ;
- Le Budget Annexe du Parking de *La Capelle*, il nous coûte cher le Budget Annexe de *La Capelle*, c'est toujours trois cent soixante mille euros, sachant qu'on a une annuité d'emprunts de près de trois cents mille euros sur le

parking de *La Capelle* et que cet emprunt n'est pas renégociable parce que les pénalités de sorties sont trop importantes, donc passez-moi l'expression : « *On traîne un peu ce machin, qui nous coûte trois cents mille euros de remboursements de crédits chaque année, quoi.* » On a sur ce parking aussi un autre commentaire, vous savez que *Casino* a vendu, donc il y a un nouvel opérateur, on ne serait pas mécontent si on arrivait à lui vendre le parking, je ne suis pas sûr qu'il soit acheteur ;

- Le Budget Annexe du Stationnement, donc on a prévu un reversement au niveau du budget de la Ville de soixante-trois mille euros, vous verrez au Compte Administratif 2018, que ce budget ne nous reversera en 2018 que cinquante-quatre mille euros. Alors bon il y a des explications, c'est que la dépenalisation est intervenue au 1^{er} janvier, on a eu quand même pas mal de soucis techniques avec les opérateurs notamment :
 - Toutes les télétransmissions, on a eu pendant de longs moments les horodateurs qui ne marchaient pas ;
 - On a eu les deux mini-parcs, qui ont eu aussi des soucis techniques.Donc on pense qu'on devra avoir un peu plus au titre 2019, mais ça a été un choix, le choix de revisiter la façon dont le stationnement est payant à Millau avec des suppressions de zones payantes. On assume le fait que ça coûte à la Ville, mais c'est au bénéfice des usagers, c'est-à-dire de la population, mais aussi concernant les touristes, puisque je vous rappelle *qu'à la grande époque* le Budget Annexe du Stationnement reverserait jusqu'à deux cent quatre-vingt, trois cents mille euros à la Ville, donc ces sommes toutes assez conséquentes, mais c'est un choix, en revanche il faut qu'on soit beaucoup plus précautionneux, la Police municipale ne verbalise pas assez en FPS, il y a des longues périodes où il y a des personnes qui stationnent ne sont pas verbalisées, ça ce n'est pas normal, le service était mieux rendu antérieurement ;
- Budget Annexe de l'Eau et l'Assainissement, il n'y a rien à dire en particulier, si ce n'est un effort et je salue notre collègue, Monsieur NAYRAC, qui essaye de sortir de la convention qui a été signée il y a très longtemps avec les Mégissiers, puisque je vous rappelle que les Mégissiers, on les aide au niveau du Budget d'Assainissement en prenant à notre charge soixante mille euros de facturation chaque année et que là il y a un *deal* qui est en train de se monter, l'objectif étant de dire : « *Il faut que cette aide soit éteinte à trois ans.* » C'est-à-dire que 2020 – 2021, nous n'avons plus à verser cette subvention d'assainissement, sans dégrader évidemment la qualité de l'assainissement, puisqu'il y a un gros projet au niveau de traitement des boues, pour réutiliser les boues en épandage, ce qui demande une qualité au *top niveau*, si j'ose dire.

Donc voilà je vous remercie pour le budget. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, Monsieur DIAZ. Y a-t-il des remarques sur le BP et les Budgets Annexes ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, plusieurs remarques et plusieurs questions. D'abord des remarques sur le fond.

Sur le fond, j'avais posé, déjà lors du DOB, des questions concernant les avantages en nature que la loi NOTRe nous impose de mettre dans le DOB, ils n'y ont pas été, je n'ai pas de réponse ce soir, donc d'ailleurs je vous renvoie au Tribunal Administratif de Montreuil qui a retoqué le Budget de la ville de Drancy sur les mêmes éléments, les avantages en nature n'y étaient pas, donc votre budget est révoqué donc.

Et autre chose sur un élément de, vous nous faites un comparatif sur le CA 2018 avec le *versus* Budget 2019, le souci c'est que le CA 2018, nous on ne l'a pas vu, il n'a pas été voté, personne ne l'a vu autour de cette table. Donc là aussi, en termes de légalité et je trouve que c'est un peu *ric rac*, même c'est complètement *hors clous*, parce que comment s'appuyer sur les chiffres, que nous n'avons pas vus, donc bon ça c'est une marque de forme, sur le fonds... »

Monsieur DIAZ

« Est-ce que je peux déjà répondre sur la forme ? »

Monsieur DURAND

« Oui, bien sûr. »

Monsieur DIAZ

« Concernant ce que vous avez évoqué ;

- Le point 1 : les avantages en nature, argument tout à fait recevable, commentaire à faire ;
- Deuxièmement sur le CA et le BP : il y a deux façons de voir les choses. Il y a certains exercices, on a comparé BP à BP, mais si finalement je vous disais : « *Le Budget Primitif 2019, je vais le comparer au Budget Primitif 2018.* » Il y aurait un argument qui serait parfaitement recevable qui dit : « *Mais attendez, ce qui compte ce n'est pas ce que vous aviez prévu de faire en 2018, c'est ce que vous avez réalisé en 2018, d'accord !* » Donc l'argument de forme qui consiste à dire : « *Nous n'avons pas encore voté le Compte Administratif.* » C'est exact, mais si je devais dire : « *Comme nous n'avons...* » Moi, vous savez, comme d'une manière générale je me fous du côté « réglementaire » »

Brouhaha

Monsieur DIAZ

« Non, mais attendez, je vous explique, mais je l'explique en quoi ! Vous allez comprendre en quoi. C'est, je ne pourrais pas avoir..., je n'aurais jamais une objection qui consiste à dire : « *Je vous présente un Budget 2019 par rapport au Budget 2018, parce que malheureusement nous n'avons pas encore voté les résultats du Budget 2018.* » En termes de visibilité et de lisibilité, ce ne serait pas clair, mais là je ne vous demande même pas, mais on ne l'a pas voté ce Compte Administratif, mais vous pourriez ne pas le voter. Il n'y a pas de souci. Sauf que les chiffres, que je vous donne, sont issus du Compte Administratif donc je vous les livre, avant que vous les ayez votés, mais le fait que vous les ayez votés ou pas votés n'a, passez-moi l'expédition, « aucun intérêt ». Puisque de manière rétroactive vous ne pouvez rien faire, c'est la réalité économique, donc c'est pour votre visibilité parce que si..., rappelez-vous quand on a fait le Débat d'Orientation Budgétaire où moi j'ai parfaitement accepté l'argumentation, vous disiez : « *Vous dites que par rapport à 2018 sur les charges générales, vous allez économiser environ trois cents mille euros.* » J'ai dit : « *Oui.* » Si j'avais voulu, mais alors pour le coup ne pas être transparent du tout, je vous aurais mis le Budget Primitif 2018 et je vous aurais dit : « *Et nous conduisons en 2019 le même budget, que nous avons mis au titre du Budget Primitif.* » Sauf que ce sera un déni de réalité, puisque le Compte Administratif dira qu'il y avait trois cents mille de plus, donc voilà, alors la question de forme à mon sens ce n'est pas recevable. »

Monsieur DURAND

« Je comprends votre démarche, mais ce n'est pas moi qui fait les réglementations, ni les lois. Je suis désolé ! »

Monsieur DIAZ

« La loi ne m'interdit pas du tout de présenter un Budget Primitif en le comparant au Compte Administratif, puisque dans le *book* comptable qui vous est remis, c'est ça la source d'information, vous avez comparaison BP à BP, par contre moi dans mon diagnostic et ma présentation sur le *PowerPoint*, je vous le mets sur le Compte Administratif. »

Monsieur DURAND

« Dans la note de synthèse c'est : « Comparatif avec le CA 2018 ». »

Monsieur DIAZ

« Oui mais ce qui... »

Monsieur DURAND

« ... qui n'est pas voté. Non, mais... »

Monsieur DIAZ

« Mais, Monsieur DURAND... »

Monsieur DURAND

« On ne va pas refaire la loi, ce soir. »

Monsieur DIAZ

« Mais, Monsieur DURAND, ce n'est pas gênant ce qu'il fait... »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas gênant pour vous ! »

Monsieur DIAZ

« Mais attendez ! Ce qui fait référence quand on vote un Budget Primitif, c'est le *book* comptable et lui il vous présente bien le BP 2019 *versus* le BP 2018, donc vous avez tous les chiffres. J'essaye de faire une animation de budget qui soit efficace, sachant qu'il y a des organisations, j'étais à une réunion jeudi, qui vote un Compte Administratif et un Budget Primitif, le tout en trente minutes, sans aucune présentation. Donc, je pense que sur ce côté-là, on est plutôt vertueux, après si honnêtement à la grande majorité des personnes présentent autour de la salle disent : « *Monsieur DIAZ, nous préférons que vous présentiez le Budget 2020 en prenant le BP 2019.* » Pourquoi pas ! Je trouverai ça inintelligent, mais pourquoi pas ! »

Monsieur DURAND

« Non, mais, soyons inintelligent. Les règlements doivent être inintelligents. »

Monsieur DIAZ

« Parfois oui ! »

Monsieur DURAND

« Mais peut-être, mais la loi, c'est la loi. Je suis désolé ! »

Monsieur DIAZ

« Ce n'est pas une loi ! »

Monsieur DURAND

« Non, mais tout Conseiller municipal doit avoir en sa possession pour se..., lors d'une délibération tous les documents... »

Monsieur DIAZ

« Vous les avez ! »

Monsieur DURAND

« On ne les a pas, on a des extraits d'un CA que nous n'avons pas voté. Bon, enfin bon peu importe !

Mais, je reviens tout de même sur les avantages en nature, parce que tout à l'heure, vous nous avez dit : « *Nous allons faire des économies* ». La presse hebdomadaire s'est émue dernièrement des véhicules qui sillonnaient le Larzac matin

et soir. Donc c'est vrai que moi, j'aimerais bien savoir ces véhicules, ce sont des véhicules de fonction, ce sont des véhicules de service. Nous n'avons rien, nous n'avons pas d'éléments. Vous auriez dû nous les donner. Donc, il y a des délibérations qui doivent être votées en début d'année sur les véhicules de fonction, elles n'ont jamais été votées, donc moi je revenais là-dessus et je ne vous lâcherai pas, je ne vous le cache pas. »

Monsieur DIAZ

« Demandez-le de manière formelle. »

Monsieur DURAND

« Oui, mais je l'ai déjà dit de manière formelle, c'est pour ça que je parlais tout à l'heure des comptes-rendus, si on avait eu le compte-rendu, je vous ai demandé de manière formelle pour le prochain, c'est-à-dire aujourd'hui, Conseil municipal de nous amener tous les éléments de nature..., d'avantages en nature, nous ne les avons pas ce soir. Bon, ce n'est pas grave, c'est de la forme. Mais c'est quand même de la légalité, inintelligente peut-être, mais ça l'est quand même, donc voilà.

Pour en revenir sur le fond... »

Monsieur le Maire

« Mais, juste sur ce point, vous les aurez sans aucun problème en toute transparence. »

Monsieur DURAND

« Eh bien, très bien. »

Monsieur le Maire

« Aucune difficulté. »

Monsieur DURAND

« En toute transparence, mais il faut la demander, la transparence, elle n'est pas quand même... »

Monsieur le Maire

« Non, mais je ... »

Monsieur DURAND

« ...spontanée ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais si, elle est très majoritaire spontanée, Monsieur... »

Monsieur DURAND

« Très majoritairement, voilà... »

Monsieur le Maire

« Alors, ne ... »

Monsieur DURAND

« Mais majoritairement, ce n'est pas totalement. »

Monsieur le Maire

« Ne me faites pas de procès d'intention... »

Monsieur DURAND

« Mais pas du tout, voyez-vous !

Non pour revenir sur le fonds, vous nous dites : « *On va faire six cents, soixante, je ne sais plus combien, moins 6 % de..., moins 6,14 % de ...* » »

Monsieur DIAZ

« Moins trois cents mille. »

Monsieur DURAND

« Moins trois cents mille euros d'économies. Moi, je pense que ce sont *des vœux pieux*. Nous pensons que vous ne les tiendrez pas, parce que vous nous sortez des..., vous nous dites : « *Nous avons fait des investissements sur les chaudières...* »

Bon les carburants, moi je vous trouvais, je vous ai déjà trouvé un moyen de les économiser, nous en avons parlé il y a cinq minutes.

Sur la piscine, j'espère que les travaux réalisés éviteront des fuites, donc très bien.

Mais je pense..., enfin les fournitures, donc vous aurez moins de fournitures.

Le personnel, moi je ne suis pas certain que vous arrivez à tenir le 0,95 %, surtout quand on voit que les plafonds du RIFSEEP vont sauter, enfin nous le verrons tout à l'heure dans une autre délibération, que vous embaucher des cadres A.

Enfin je reviens sur ce que j'ai déjà toujours dit, ce que j'ai dit lors du précédent Conseil municipal. Moi, pour moi, enfin pour nous, vous ne tiendrez pas ce budget, ce sont *des vœux pieux*, après vous avez le droit d'y croire, je l'ai déjà dit et je le redis, mais personnellement, je pense que vous ne le tiendriez pas.

Ensuite je voudrais revenir sur le PPI. Le PPI, je l'ai vu sur le Budget, c'est cinq millions par an. Moi je me demande comment l'annuité d'emprunt, comment elle va être ? Parce que vous nous dites : « *La dette, ce n'est pas très important.* »

Mais enfin si on emprunte sur 2019 - 2020 - 2021, cinq millions, il faudra les rembourser quand même, même si les

banques nous les prêtent. Donc moi, je suis assez pessimiste sur la dette, toujours, enfin même débat que la dernière fois, puisque nous parlons des mêmes choses.

Ensuite sur les dotations de l'État, vous nous dites : « *On a des...* » Enfin les dotations, les compensations que vous avez eues sur les cent trente-neuf mille euros... »

Monsieur DIAZ

« Compensations de TH. »

Monsieur DURAND

« Compensations de TH. Ça ce n'est pas les compensations loi *Macron*, ce sont les compensations sur les foyers les revenus modestes ? »

Monsieur DIAZ

« En fait, ça c'est deux choses, en compensation TH, il y a deux éléments que l'État nous a donnés de plus sur cent trente-neuf mille euros, c'est :

- Nous avons la partie où sur 2019, il y re-compense intégralement la demi-part effet *Veuve*. »

Monsieur DURAND

« Oui. »

Monsieur DIAZ

« C'est le point 1 ;

- Et le point 2, c'est la compensation TH liée aux exonérations fixées par l'État, en fonction des revenus des ménages. Donc cette partie-là, ne nous avait pas été calculée, elle vient de nous être donnée vendredi et le total faisant cent trente-neuf... »

Monsieur DURAND

« Enfin, ces exonérations ménages sont reconduites d'année en année. Oui, mais vous avez l'air d'avoir une... »

Monsieur DIAZ

« Non, elles ne sont pas reconduites d'année en année... »

Monsieur DURAND

« Enfin reconduites, elles sont calculées... »

Monsieur DIAZ

« Voilà, elles sont calculées, mais sauf qu'au BP, tant que nous n'avons pas eu la ... »

Monsieur DURAND

« Oui, mais je comprends. »

Monsieur DIAZ

« ...notification, je ne veux pas mettre la compensation TH intégrale, pour effet très simple au Budget 2018, la compensation effet *Veuve* de la TH n'a pas été payée par l'État. »

Monsieur DURAND

« Non, mais moi je reviens sur les compensations ménages modestes, ça sous-entend qu'il y aurait plus de ménages modestes à Millau en 2019, enfin en 2018, qu'en 2017, visiblement puisque vous avez l'air de..., enfin de vous... »

Monsieur DIAZ

« Non, si dans l'absolu, si la compensation de l'État sur les ménages modestes augmente, mais donc comprenez l'effet *Veuve* et la compensation effet... »

Monsieur DURAND

« Non, mais mettons de côté l'effet *Veuve* ! »

Monsieur DIAZ

« ...ça fait *grosso modo* cinquante mille euros ça, on pourrait dire qu'on a cinquante mille euros de subventions supplémentaires liées, si j'ose dire, aux revenus globaux des ménages du territoire. Oui, c'est un raisonnement qui n'est pas inexact. Mais enfin ceci dit, quand vous calculez ce que ça pourrait représenter en nombre de ménages, c'est très, très peu. »

Monsieur DURAND

« C'est très, très peu même visiblement les Millavois s'appauvrissent. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'État qui vous le compense. »

Monsieur le Maire

« Non, vous avez une faculté à réduire les choses. »

Monsieur DURAND

« Ah, bon ! Moi, je trouve que la dynamique fiscale, elle va quand même, elle va en reculant, puisque c'est l'État qui compense les gens qui ne peuvent pas payer la TH, donc quand même, vous n'allez pas me dire que Millau s'enrichit, enfin Millau, les Millavois s'enrichissent. »

Monsieur DIAZ

« Non, mais attendez, moi c'est factuel. Je ne dis pas que Millau s'enrichit. Il est peut-être possible que sur un an donné, il y ait quelques ménages économiquement faibles de plus que l'année d'avant. Oui, c'est... »

Micro éteint, inaudible

Monsieur DIAZ

« ...mais enfin, en revanche en déduire une règle générale qui s'appellerait : « *La paupérisation de la ville de Millau* », ça me semble un peu excessif. »

Monsieur le Maire

« ... que ça n'aurait de sens, qu'à partir du moment où vous l'intégrez à un mouvement plus large. »

Monsieur DURAND

« Bon, ça se sont des..., non mais les chiffres sont les chiffres, après on peut toujours... Ensuite, qu'est-ce que je vous avais..., non mais bon, je vais laisser la suite à mes collègues, s'ils désirent s'exprimer, voilà.

Enfin, pour moi vous ne tiendrez pas ce budget. Nous en reparlerons en comparant avec le CA 2019, budget certes... Et puis une certaine chose, donc nous votons un budget... »

Monsieur DIAZ

« CA 2019, ça nous amène à mai, juin 2020... »

Monsieur DURAND

« *Si Dieu nous prête vie ! Il peut s'en passer, effective...*

Autre chose donc, combien nous avons eu de DM, de mémoire, si vous vous souvenez et pour quels montants sur l'année 2018 ? Oui, parce que vous dites : « *Je..., enfin nous allons essayer de contraindre les services...* » Mais... »

Monsieur DIAZ

« On a dû, en nombre de DM, tu regardes sur 2018, on a dû avoir hors affection des résultats quatre DM. »

Monsieur DURAND

« Quatre DM, et vous ne vous rappelez pas le montant à peu près ? Non, mais bon peu importe, ce n'est pas grave. »

Madame GAZEL

« On le verra au Compte Administratif. »

Monsieur DURAND

« On le verra au Compte Administratif. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Bonsoir, tout le monde. Alors moi, je ne suis pas trop à l'aise avec les chiffres, comme je pense une majorité. J'en ai retenu quelques-uns, qui méritent, enfin ou des remarques, ou des explications, là.

Déjà dans la page 7 sur les Impôts et Taxes. Sur le précédent Budget, elles étaient à vingt et un millions deux cent douze mille euros et elles sont sur la proposition nouvelle à vingt et un mille cinq cent quarante-trois, vingt et un millions cinq cent quarante-trois et il y a un différencie de trois cents mille ? »

Monsieur DIAZ

« Oui, mais c'est les 1 %... »

Monsieur CHIOTTI

« C'est les 1 %, d'accord ! »

Monsieur DIAZ

« ...de la Taxe Foncière qu'on a diminuée, puisque nous voterons un taux à 31,40 au lieu de 32,40, puisque la Com Com augmentera de 1 %, ça fait trois cents mille. »

Madame GAZEL

« Augmente de trois cents mille euros, ce sont les bases. »

Monsieur DIAZ

« Oui. Mais attendez, quand on prend deux chiffres, qu'on compare deux chiffres, il y a un effet mécanique, c'est le solde arithmétique des positifs et des négatifs. Donc, si vous regardez dedans vous me dites : « *Il y a un delta de tant.* » Je vous dis : « *À la hausse, il y a la réévaluation des bases de 2,2 %, à la baisse y a eu le 1 % de TF en moins, la somme des deux, vous donne ce résultat-là.* ». C'est la somme algébrique, passez-moi l'expression. »

Monsieur CHIOTTI

« Ensuite, deuxième remarque, à la page 29 de ce même bouquin, les fonds affectés à l'équipement non transférable, des amendes de Police, je vois deux cent quatre-vingt mille euros en 2018 et cinquante mille en 2019. Ça ne sent pas un peu les élections municipales, ça là non ? »

Monsieur DIAZ

« Non, alors c'est ce que j'ai évoqué en pointillé. Comme les chiffres, ils ont au moins un avantage, c'est qu'ils ne mentent pas, la réalité quand je vous ai parlé du Budget Annexe de Stationnement, je vous ai dit : « *Grosso modo ; il y a un reversement qui est l'ordre de deux cents à deux cent quarante mille euros de moins en 2018 par rapport à 2017 et on*

sera certainement du même acabit en 2019. » Alors ça ne sent pas les élections, parce que si vous voulez c'est..., moi je ne suis personnellement pas satisfait du tout que la Police municipale verbalise 75 % de moins, que quand on était dans le système avant la dépenalisation, d'accord ! Ça veut dire que *grosso modo* les amendes de police antérieures liées au stationnement, on est bien d'accord, étaient quatre fois plus élevées, que les amendes liées au non-paiement du stationnement, c'est-à-dire des FPS, c'est voilà... Mais ce n'est pas du tout électoraliste. »

Monsieur CHIOTTI

« Et non, je ne sais pas moi, je lis un chiffre, donc je vous remercie de m'avoir donné l'explication, quoi. Et enfin, il y a un dernier où on nomme sept départs à la retraite et sur ce bouquin-là et sur l'autre, il n'y en a que quatre. Donc, je voulais savoir si c'est une erreur de frappe ou si c'était ? »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

Monsieur CHIOTTI

« Bon enfin voilà, c'est pour ça que... »

Monsieur DIAZ

« Vous savez sur des points, en revanche, mais ça c'est vraiment entre nous pour des conseils de méthodes, n'hésitez pas, mêmes quand vous avez les documents à préparer en amont, les questions, parce que vous pensez bien que les questions... Non, mais des questions sur le budget par exemple, parce que si on prend un budget ligne à ligne, le budget administratif, là il doit y avoir plusieurs milliers de lignes et évidemment il est totalement illusoire qu'on puisse répondre à chaque question, qui serait posée sur une ligne donnée. Donc là moi, j'ai sept postes en moins, la ventilation précise, il suffit de la demander aux Ressources Humaines. Je ne la connais pas. »

Madame GAZEL

« Ça serait bien qu'on n'est pas trois documents différents, c'est-à-dire celui que vous présentez, la note de synthèse et le budget, ça serait bien pour gagner en efficacité et pour qu'on parle tous la même langue, qu'à *minima* la note de synthèse et le document que vous présentez soient les mêmes. Je pense qu'on gagnerait en efficacité, parce c'est compliqué de travailler sur un document et d'en avoir un autre dans la présentation. »

Monsieur DIAZ

« Mais, c'est ce que je vous expliquais, les sources sont les mêmes. Moi c'est pour ça que j'ai fait, j'ai eu une précaution oratoire en vous disant que tous les chiffres que vous avez dans ce document de présentation sont très exactement les chiffres que vous trouverez dans le *book* comptable à l'euro près, si ce n'est que certains mouvements que je vous évoquais, qui sont les mouvements d'ordre, je ne les prend pas en compte, parce que ça ne fait pas de sens, ça ne donne pas une lumière sur..., explicative, si je puis dire, donc après ils sont différents, non, la source documentaire est la même, il peut y avoir des présentations différentes, moi j'essaye de faire au mieux sur un document comme ça, qu'il soit le plus simple et le plus lisible possible, sans travestir en rien la réalité. »

Monsieur ASSIER

« Bien ! Attendez, je voudrais répondre un petit peu quand même au sujet de la Police municipale. Donc ce n'est pas, non à l'approche des élections, qu'on va changer la façon de travailler de la Police municipale. Par contre ce qu'il y a, c'est que cette année comme l'a dit Monsieur DIAZ, il y a eu un changement de stationnement, donc moins de stationnements. Le moins de stationnements, il a mis du temps à se mettre en place. Ensuite les personnes, vous pouvez le remarquer sont souvent aux horodateurs et payent leur stationnement. Donc, c'est peut-être pour ça qu'il y a moins de verbalisations. Et également la Police municipale, on lui donne de plus en plus de missions, donc plus en plus de manifestations avec *Vigipirate*, donc les ASVP sont également sur le terrain pour assurer la sécurisation des manifestations et toutes ces choses-là font qu'effectivement il y a moins de recettes au stationnement, mais ne vous en faites pas, ils sont sur le terrain aussi, ils vérifient et ils font ce qu'il faut, je veux dire, mais bon c'est vrai que les manifestations les prennent beaucoup sur le terrain et donc ils ne peuvent pas être partout. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette précision. Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, moi je voudrais revenir quand même sur quelques chiffres-là, si je prends votre plaquette de propagande électorale *Millau 2030*, il est écrit en page 4 : « *L'objectif prioritaire plus 0,43 % d'augmentation de la population, pour un objectif de vingt-huit mille habitants.* » Et quand on regarde le document que vous nous avez remis à la page 18 de la note de synthèse, on apprend à la partie de calcul de la DGF, que la population est passée de vingt-trois mille cinquante-huit habitants à vingt-deux mille neuf cent cinquante-neuf, ce qui fait une baisse de 99 %... »

Madame GAZEL

« Non, quatre-vingt-dix-neuf habitants ! »

Monsieur ALIBERT

« ... de quatre-vingt-dix-neuf habitants, pardon, et quand on prend la calculette, c'est cocasse souvent les chiffres, ça fait 0,429 % de moins d'habitants, c'est-à-dire que quand on va à la troisième décimale, on a en négatif ce que vous aviez souhaité en positif, alors quelque part, je me dis : « *L'effet Légion, ça ne marche pas trop sur Millau.* » »

Madame GAZEL

« Ben si ! Heureusement qu'on l'a ! »

Monsieur ALIBERT

« ...et que votre programme d'attractivité, je trouve qu'il est en berne. »

Monsieur le Maire

« Alors, Monsieur ALIBERT, je vais répondre avec plaisir et avec précisions à votre remarque, qui pour le coup elle, elle est une remarque de période de campagne.

Vous savez très bien comment se déroule le recensement, vous savez très bien qu'il n'y a pas par année un recensement général et global de la population, qu'il y a simplement des secteurs qui sont recensés par sondage sur les secteurs et qu'ensuite donc cinq ans après, c'est-à-dire que nous sommes sur les données de 2016, en décalage, si je ne me trompe pas et qu'il y a donc une extrapolation avec des modes de calcul qui appartiennent et qui sont propres à l'INSEE, une extrapolation pour donner une population à la fois municipale et une population totale. Le seul élément étant la prise en compte dans l'une ou l'autre des données de ce qu'on appelle la population comptée à part, qui est une population qui est domiciliée à Millau, mais qui ne réside pas à Millau.

Le résultat INSEE de cette année repose sur une expertise qui a été faite dans des quartiers, qui sont des quartiers peu urbanisés et avec peu de population, donc forcément c'est la raison pour laquelle il faut regarder une évolution sur la durée et si vous prenez une évolution sur la durée, nous sommes à plus 0,30 % au 1^{er} janvier 2019, plus 0,30 % si vous regardez une évolution linéaire sur la durée. Si vous regardez année après année vous avez, vous pouvez avoir, je dis, vous pouvez avoir, ce n'est pas obligatoire, mais vous pouvez avoir, un suivi de la population qui est un suivi qui peut être en *dent de scie*, voilà il faut garder la progression linéaire, je rappelle que donc nous étions vingt-deux mille soixante-deux habitants au 1^{er} janvier 2014. Nous sommes sur la base du recensement donc 1^{er} janvier 2017, vingt-deux mille neuf cent cinquante-deux, effectivement l'année dernière nous étions vingt-trois mille zéro soixante-deux, si mes souvenirs sont bons. Donc les chiffres de l'INSEE, il ne faut pas retenir, je dirais, à l'année, il faut suivre la progression linéaire. Quant au 0,43 %, je rappelle en toute foi que ce 0,43 %, correspond aux engagements pris par le SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale, qui s'applique à l'ensemble du sud du Département. Voilà les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

Et que bien évidemment vous parliez de l'effet *Légion*, nous n'avons pas encore la traduction de l'effet *Légion*, puisque je vous rappelle que ce qu'on appelait « *le harpon* » n'est arrivé qu'à partir..., l'annonce a été faite en juillet 2015 et que des premiers éléments « *du harpon* » sont arrivés sur le dernier trimestre 2015 et représentaient à peine une dizaine hommes. Ce que je peux vous dire aujourd'hui et ce n'est pas moi qui le dis, c'est une fiche d'information de l'INSEE, nous avons aujourd'hui selon les derniers pointages de l'INSEE, cent soixante-deux familles, qui résident sur le territoire de la commune de Millau. Donc ce n'est pas anodin en terme de progression de la population. Mais nous sommes bien d'accord et si vous suivez l'actualité de nos collègues de La Cavalerie et des démarches qu'ils entreprennent auprès de l'INSEE, d'arriver à faire correspondre, j'allais dire, les chiffres de l'INSEE à un instantané de la population, puisque bien évidemment ça nous permettrait d'intégrer cette population supplémentaire de INSEE, voilà. »

Madame GAZEL

« ... cette précision-là, merci Monsieur le Maire, d'avoir précisé, parce que lors de votre séance de vœux de 2019 cette année, vous vous félicitez de l'augmentation de la population, qui finalement est calculée après un peu moins de deux ans de mandat, un an et demi de mandat pour votre part, donc c'est très bien. »

Monsieur le Maire

« Je me félicitais du fait, je me félicitais et vous avez tout à fait raison et je le confirme, je me félicitais du fait que Millau passait cette année-là le cap des vingt-trois mille habitants. La challenge maintenant c'est d'être sur la durée supérieure et je rappelle ce qui est important, c'est le pourcentage d'augmentation de la population, aujourd'hui nous sommes à 0,30 % d'augmentation de la population, alors qu'au 1^{er} janvier 2014 nous avions une progression de la population qui était à peine de 0,2 %.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur cette partie ? Donc, je mets le budget aux voix. Y a-t-il... »

Madame GAZEL

« Un petit retour sur le budget quand même. Simplement, on avait eu un Débat d'Orientation Budgétaire dans lequel on avait beaucoup échangé sur le fond, donc je ne reviendrais pas sur l'ensemble. Mais quand même en synthèse, là on voit bien que malgré une augmentation d'impôts, parce que chaque année dans le document de synthèse vous nous rappelez, cumulée et la baisse des dotations de l'État, qui correspond à un million cinq sur les quatre dernières années. L'augmentation d'impôt sur ces mêmes quatre dernières années, ça correspond à neuf millions de six, donc avec une augmentation d'impôt massive, on y revient encore malheureusement, parce que c'est chaque année que les Millavois y sont confrontés, une augmentation également de Taxes, là on voit que même si la décision était prise depuis de longues années, la Taxe sur la Publicité, là vous décidez maintenant de la faire appliquer et ça a été comme ça sur le tarif des cantines, donc en faisant vraiment supporter un poids considérable encore aux Millavois.

Vous avez évoqué vous-même, Monsieur DIAZ, les ventes, qui heureusement qu'elles ont été là ces différentes ventes, parce que sinon d'ores et déjà nous serions dans le rouge du point de vue de la dette, avec les différentes ventes on a gagné en gros cinq millions d'euros, donc imaginons si c'est l'investissement d'une année en gros que, mais c'est aussi en bradant les biens de la Collectivité.

On voit une augmentation de la dette, alors qu'elle a baissé jusqu'en 2016 et là elle augmente et ça va être évidemment exponentiel avec les autorisations de programme, que vous nous présentez.

Donc vous avez actionné tous les leviers, alors c'est vrai pour investir, pour investir, mais pour investir peut-être de façon démesurée par rapport à ce que Millau peut se permettre et surtout de façon non coordonnée, non travaillée en lien avec les Collectivités, de façon à ce que l'investissement soit acceptable pour la Ville et ne porte pas l'endettement de la Ville au niveau auquel vous allez le porter à la fin du mandat. Voilà ce que je voulais dire, évidemment je le regrette parce que ce qui se passe aujourd'hui ça va porter préjudice à la ville de Millau pendant de nombreuses années, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Moi, je voudrais faire un commentaire. Tout d'abord les termes employés, ce n'est pas parce qu'on fait de l'emphase, qu'on est pertinent. On peut de temps, vous avez dit : « *Exponentiel, dramatique, démesuré, préjudice.* » Que tout ça, est bien fort... »

Madame GAZEL

« Sur le champ lexical, vous n'êtes pas mal non plus, Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« ... jamais, non mais rarement dans l'emphase ! Je vais juste vous dire que ce qui est très intéressant c'est que moi j'accepte parfaitement votre organisation, votre réflexion, mais ça prouve qu'on est très différents. Moi si vous voulez et c'est en ça, que je rejoins la politique de la Municipalité, ce qui m'importe c'est de dire : « *Qu'est-ce que finalement on met en œuvre comme investissement pour rendre la Ville plus agréable, rendant des meilleurs services à la population.* » Ça c'est l'objectif et d'ailleurs quand j'ai lu tous vos articles de presse, quand vous participez, vous prenez la parole vous dites souvent : « *Mais on est d'accord que l'attractivité et investir c'est important.* » Donc ça c'est bien, on est d'accord sur l'objectif, après on parle des moyens. Alors quand on parle des moyens, je vous dis : « *Donc acte, la Municipalité actuelle a décidé, mais je vous rappelle, pas parce que nous l'avions préempté, mais parce que malheureusement avec les baisses de dotations de l'État, de toute façon nous ne remboursions plus le capital, si nous n'avions pas augmenter les impôts.* » Donc on l'a fait parce que ça c'était l'exercice à partir de 2015 et à partir de là bon voilà il a fallu le faire parce que de toute façon le budget n'était pas tenable, même si on investissait zéro ne serait-ce qu'avec les emprunts qu'on avait fait sur les investissements antérieurs et après de dire : « *Écoutez, pour investir il faut se préoccuper de la gestion de la Ville en tenant bien les cordons de la bourse.* » Ce qui passe par les dépenses générales, ce qui passe par la masse salariale et moi j'assume parfaitement de dire : « *Que dans une structure, s'il y a trop de personnes, ce n'est pas du social, c'est ce que c'est efficace ?* » Est-ce qu'on assume de dire et ça c'est vraiment quelque chose qui nous oppose ? « *Vendre des biens qui n'ont aucun intérêt pour la Collectivité et dont il n'y a même pas de rentabilité puisque les loyers grosso modo sont mangés par la Taxe Foncière, plus l'entretien.* » Moi, j'appelle ça : « *Vendre des actifs non stratégiques.* » Vous vous appelez ça : « *On vend les bijoux de famille.* » On n'est pas dans la même démarche intellectuelle. Donc faut assumer notre position, moi je dis, mais je ne me suis jamais caché sur la question, j'ai toujours dit : « *La Ville aura fait des investissements très importants sur le budget, qui mettent des indicateurs de budget de fonctionnement en tension.* » Mais le propre du budget de fonctionnement, ce n'est pas justement de dégager des marges de manœuvres et des réserves de financement. Le budget est équilibré, il est tendu, mais il passe et que la copie qui est livrée, qui consistera à dire : « *Que finalement le nombre d'équipements collectifs qui auront été mis en œuvre, le jeu en valait la chandelle.* » Voilà. Après si vous me disiez : « *Est-ce que sur un mandat suivant de six ans, le même effort financier pourrait être fait en termes d'investissement ?* »

Madame GAZEL

« On connaît la réponse. »

Monsieur DIAZ

« Je vous réponds : « *Non.* » »

Madame GAZEL

« Non, c'est évident ! »

Monsieur DIAZ

« Mais attendez, mais « *Non* », parce que les besoins aussi seront moins importants, vu les équipements collectifs qui ont été livrés, mais moi je n'ai pas de débat sur la question, voilà. Mais je crois que c'est une opposition, parce qu'effectivement quand vous regardez bien ça revient à dire, vous avez vu, on l'a vu en résumé les grands chiffres. La Municipalité actuelle sur chaque année aura investi un million cent mille euros de plus que l'équipe précédente, soit presque sept millions d'euros. Sept millions d'euros financés en partie par une session de quatre millions, on aura activé le levier de l'emprunt à hauteur de trois millions supplémentaires. »

Madame GAZEL

« Ça c'est différent des chiffres que vous nous donnés... la seule augmentation d'impôt avait rapporté à votre Municipalité neuf millions quatre, c'est-à-dire qu'il y a deux millions, qui sont partis en fumée dans vos erreurs de gestion. »

Monsieur DIAZ

« Non, mais répondez... J'avais fait le calcul précis quand on avait fait l'augmentation d'impôts, ça a généré un produit fiscal supplémentaire d'environ un million sept cents mille euros, d'accord ! D'abord ce n'est pas sur six ans parce que ça a eu lieu en... »

Madame GAZEL

« En quatre ans. »

Monsieur DIAZ

« En quatre ans, d'accord ! Tout le reste que vous appelez de l'impôt supplémentaire, si vous regardez les chiffres des impôts, c'est aussi lié à la réévaluation des bases, qui sont faites par l'État chaque année, ça ce n'est pas la politique de la Ville, donc si vous regardez sur quatre ans, vous dites quatre ans sur la base d'un million sept, oui ça fait six millions huit, vous enlever là-dessus six millions..., la baisse de la dotation qui est maximisée un million et demi et vous verrez que le delta n'est pas si conséquent et qu'on est très loin des neuf millions que vous évoquez. »

Monsieur le Maire

« Moi, je voudrais revenir un instant sur la TLPE, parce que vous jouez un peu *aux innocents aux mains pleines* sur le sujet. Votre majorité après avoir instauré la TLPE en 1984, comme cela a été rappelé tout à l'heure, votre majorité avait à deux reprises l'occasion de revenir sur la TLPE et d'abroger la TLPE. En 2008 et en 2012, vous ne l'avez pas fait, non mais en 2008, pas le 1^{er} trimestre 2008. Non mais je termine Monsieur DURAND.

Donc, vous aviez la possibilité de revenir sur cet élément et vous ne l'avez pas fait. Ce qui fait que et cela a été rappelé tout à l'heure un certain nombre d'entreprises s'acquittaient de la TLPE, qui est sur une déclaration volontaire, c'est obligatoire, mais c'est sur une déclaration volontaire de la part des commerçants à Millau.

Qu'en est-il du sujet aujourd'hui ? Et pourquoi ce sujet revient aujourd'hui ?

Ce n'est pas forcément délibéré de notre part de l'avoir mis sur la table, c'est tout simplement parce qu'il ne vous a pas échappé qu'en même temps se déroulent, enfin se sont déroulées des réunions portées par la Communauté de Communes au sujet de documents qui s'appelle le RLPi : le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Ce Règlement Local de Publicité Intercommunal, comment nous sommes amenés à travailler dessus ?

C'est tout simplement parce qu'en 1995, une municipalité qui nous précédait, a mis en place un Règlement Local de Publicité Communale, qui s'appliquait sur le territoire de la Commune.

Tout simplement pourquoi ?

C'était pour permettre aux commerçants, artisans et aux activités de pouvoir développer des enseignes et des publicités dans un volume plus important que ce qu'ils auraient pu le faire, si nous n'avions pas eu de RLP, puisqu'à ce moment-là s'appliquait le Règlement National de Publicité, qui est beaucoup plus contraignant. Il se trouve qu'aujourd'hui, ce RLP était arrivé à échéance, qu'il fallait le renouveler et la compétence planification ayant été basculée sur la Communauté de Communes, c'est la Communauté de Communes qui a pris le relais pour travailler sur un RLPi, donc du nom de l'intercommunalité et nous avons fait un certain nombre d'abord de présentations, d'explications.

Par quoi est animée ce RLPi ?

Il est animé par des grandes démarches nationales notamment les démarches environnementales et les *Grenelles* de l'environnement, qui imposent aux Collectivités de réduire ce qu'on appelle la pollution visuelle, c'est-à-dire les grands panneaux d'affichage, les affichages anarchiques, sauvages. Nous sommes, les Collectivités, sont contraintes de réduire ces affiches et ces enseignes aux abords des Collectivités, des agglomérations, pardon, et des Communes, des centres de Communes en particulier. Donc le travail du RLPi a été lancé là-dedans, en réduisant considérablement les surfaces autorisées pour les enseignes et les près enseignes. Donc tout ce travail a été fait et notamment ce travail a été fait en consultation et en concertation.

Et là que s'est-il passé ?

A l'occasion d'échanges en groupe de travail et pour ma part puisque c'est moi qui ai présenté le sujet aux entreprises, lors d'une réunion qui s'est déroulée à la *Halle Viaduc*.

Que s'est-il passé ?

Mais on m'a dit : « *Mais quid de la TLPE ? Que faisons-nous sur la TLPE ?* » Et donc là, il a fallu que nous nous occupions de la TLPE et nous nous sommes aperçu effectivement que tout le monde ne réglait pas la TLPE.

Et à partir du moment où nous nous apercevons que tout le monde ne règle pas la TLPE, moi-même, enfin le Maire en tant que premier magistrat se retrouve dans une situation très particulière, puisqu'à partir de ce moment-là, toute entreprise qui paye la TLPE peut mettre le Maire donc au Pénal en disant :

- « *Monsieur le Maire, vous ne respectez pas les clauses de concurrence sur le territoire de votre Communes.* » Ça c'est le premier point ;
- Et deuxième point : « *Monsieur le Maire, je vous attaque à concussion parce que moi rien ne me dit que vous ne faites pas payer la TLPE à tel commerçant, parce que ce commerçant vous fait des avantages.* »

Donc ça vous comprenez bien, ça ne m'a pas fait *spécialement rigoler* et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ce qu'on travaille sur la TLPE. Le travail sur TLPE, il est en cours et je vous remercie et je félicite notre collègue, Patrice GINESTE, qui est en charge de ce dossier, qui est un dossier compliqué et épineux.

Qu'est-ce que nous avons fait ?

Vous avez à peu près huit cents entreprises et commerces sur le territoire qui sont obligés, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les textes de loi, qui sont obligés de se déclarer, pour autant cela ne veut pas dire qu'ils sont taxables. La réglementation fait que toutes les entreprises ayant des surfaces d'enseignes et de publicité inférieures à sept mètres carrés sont de fait exonérées de la Taxe. Nous avons porté cette exonération totale à l'instant où nous parlons, nous avons porté cette exonération totale à douze mètres carrés. Le fait d'avoir porté cette exonération totale à douze mètres carrés fait qu'*in fine* nous nous retrouvons avec plus de 80 % des commerces et notamment des commerces de centre-ville, qui se retrouvent de fait exonérés et ensuite vous avez deux tranches :

- De douze à vingt mètres carrés ;
- Et de vingt mètres carrés à cinquante mètres carrés.

Avec des majorations sur ces deux tranches, qui ne sont pas fixées par la Collectivité, qui sont fixées par le gouvernement. Aujourd'hui tout le travail qui est le nôtre, c'est un travail de sensibilisation là-dessus, parce que je colle ça avec le RLPi qui est de dire : « *Nous sommes là pour vous accompagner, pour réduire vos surfaces d'enseigne, pour pouvoir vous permettre d'une part de coller au RLPi et d'autre part de descendre le plus possible dans l'échelle de surface de mètres carrés pour que vous puissiez être, payer le moins possible, voire être exonéré totalement.* » Donc c'est une Taxe sur laquelle nous-mêmes, alors je le dis devant l'adjoint aux Finances, nous mettons tout en œuvre pour qu'elle puisse diminuer d'année en année, voilà puisque bien évidemment l'objectif, oui mais Madame ne... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ... mais si vous aviez fait votre travail, il n'y aurait pas eu un tel écart, je suis désolé de vous le dire... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ... non mais je..., oui mais vous représentez une certaine majorité... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ... vous représentiez déjà une certaine majorité... »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ...mais vous présentiez, Madame GAZEL, une majorité qui je le rappelle, a d'une part restauré la Taxe et d'autre part ne l'a pas abrogée à deux reprises. »

Madame GAZEL

« En 83, j'avais quatre ans et demi, je vous rappelle, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur DIAZ

« Moi, j'avais l'âge de raison, déjà. »

Monsieur DURAND

« Vous l'avez abrogée la Taxe, Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur le Maire

« Mais je ne dis pas qu'elle a été abrogée, moi je dis qu'aujourd'hui, moi je prends mes responsabilités... »

Monsieur DURAND

« Non, mais vous faites *la vierge effarouchée*... »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND... »

Monsieur DURAND

« ... ça a été instaurée par Gérard DERUY et Guy DURAND ne l'a pas supprimée. Vous avez été au pouvoir pendant treize ans, Monsieur SAINT-PIERRE... »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND... »

Monsieur DURAND

« ... ne me faites pas rigoler... »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND, faisons un dialogue serin et constructif et laissons-nous parler les uns les autres et écoutons-nous les uns les autres. Je dis que moi aujourd'hui, Maire de Millau, je prends ma responsabilité et ça vous ne pouvez pas me l'enlever. N'est-ce pas ? Bon. Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Oui, tout a été dit par Monsieur le Maire, juste une précision. On est en période préélectorale, mais quand Madame GAZEL me dit, nous dit que : « *La fiscalité augmente et que les Taxes sur les panneaux publicitaires sont mis en place.* » Il ne faut pas tout mélanger parce que ça concerne effectivement, comme Monsieur le Maire vient de le rappeler, uniquement 20 % des panneaux publicitaires, puisque 80 % par le biais de la délibération ont été exonérés et ensuite ce sont des grosses entreprises pour la plupart et qui ont possibilité de le passer en frais, donc ce n'est pas la fiscalité des Millavois, c'est la fiscalité de certaines grosses entreprises. Je voulais faire une modification par rapport à..., parce que ça me paraissait intéressant et important de faire le *distinguo*.

Et puis juste je veux revenir très rapidement sur ce qu'on pourrait penser du travail des ASVP et du contrôle des panneaux. Je ne dis pas qu'ils font bien leur travail, peu importe, je dis qu'il y a la moitié de places payantes, que ce qu'il y avait par le passé et qui a donc la moitié d'horodateurs, donc forcément il ne peut pas y avoir autant de verbalisations. »

Monsieur DURAND

« Juste, moi ... »

Monsieur le Maire

« Merci. Dernier point et après on passe au vote du budget. »

Monsieur DURAND

« Juste la TLPE, vous attendez quand même deux cent quinze mille euros de Taxes, qu'on le veuille ou non, mais voilà, mais moi je suis... »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, ... »

Monsieur DURAND

« Je suis totalement pour ... »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui... »

Monsieur DURAND

« ... c'est quand même une Taxe. On peut appeler... »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, la somme qui est attendue au budget est la somme... »

Monsieur DURAND

« Des 20 %... »

Monsieur le Maire

« ... réglementaire de ce qui est l'application de la TLPE. »

Monsieur DURAND

« Très bien ! »

Monsieur le Maire

« Alors vraiment dernière intervention... »

Monsieur DURAND

« Juste pour revenir... »

Monsieur le Maire

« ...non, Madame GAZEL a demandé la parole. »

Madame GAZEL

« Juste pour dire que c'est vraiment anecdotique dans mon intervention, c'est pour démontrer qu'il y a un *ras-le-bol* fiscal pour reprendre le mot, mais qui est évidemment davantage lié aux taux fixés il y a quelques années et qu'on subit encore et qui se manifeste aussi par les Taxes.

Vous avez également évoqué les exonérations qui étaient faites sur l'assainissement, c'est pareil, c'est quelque chose, on a l'impression que vous allez récupérer les recettes partout où vous pouvez, mais chaque fois c'est dans la poche des Millavois, ce n'est pas en montant des projets innovants, avec des financements voilà, qui rapportent à tous et non pas qui viennent Taxer encore une fois les Millavois. »

Monsieur le Maire

« Ce n'était pas très clair comme intervention, mais je laisse la parole à Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« C'est juste pour faire, la TLPE, donc je pense que Monsieur le Maire y est revenu longtemps, c'est exactement comparable, il n'y avait pas d'objectif fiscal, pas du tout, d'accord. C'est exactement un raisonnement qui est parallèle avec ce qu'on avait fait quand a été établie la Taxe d'Habitation sur les logements vacants.

Je vous rappelle que l'année 1, elle était censée avoir pour conséquence, parce que ce n'était pas un objectif fiscal, de donner trois cent soixante mille euros de mémoire. La réalité, d'aujourd'hui de l'avoir mise en place, fait que les personnes qui avaient ces logements, beaucoup ont eu des dégrèvements, parce que l'État a considéré que le logement n'était pas louable, parce que le montant des travaux était supérieur à 25 % de la valeur vénale du bien, etc. etc. et que d'autres part ils les ont remis sur le marché. La réalité c'est que le produit de la Taxe a été divisée quasiment par trois depuis l'origine, donc le montant, il est devenu pas vraiment significatif dans le budget.

C'est pareil sur la TLPE, alors quand à dire et même sur l'assainissement, c'est tout le temps pour reprendre de l'argent, non ce n'est pas ça, c'est que je vais vous dire, la convention qui a été passée sur l'assainissement et l'aide aux Mégissiers, d'accord ! Elle pourrait avoir un recours parce que je ne suis pas sûr qu'une entreprise du domaine privé par exemple du BTP, qui doit payer le retraitement ou la mise en décharge de ces déchets, d'accord, viendrait nous voir en disant : « *Mes amis, il y a une profession et qui s'appelle les Mégissiers à qui vous donnez un avantage concurrentiel de soixante mille euros par an en payant une partie de facture de leur assainissement. Je veux la même chose sur le traitement des déchets.* » Donc je trouve que c'est particulièrement, ou par méconnaissance et si c'est ça ce n'est pas grave, ou vicieux, mais c'est plus ennuyeux, de dire qu'on cherche à récupérer soixante mille euros. Non, on cherche à se mettre en conformité avec la loi, c'est un travail qui est très difficile parce que l'habitude, je ne sais même plus, Alain le sait, cette convention date d'il y a des lustres... »

Monsieur NAYRAC

« Une vingtaine d'années. »

Monsieur DIAZ

« Une vingtaine d'année, *il en est passé de l'eau sous les ponts*, c'est le moment de le dire, mais ne voyez pas de grâce à chaque fois qu'il y a un dossier, le côté, on augmente les impôts et puis après c'est, c'est l'impôt des Millavois. Non, déjà c'est l'impôt des Millavois concernant la Taxe d'Habitation, la loi *Macron* est aussi passée, 80 % seront exonérés, donc déjà ça ne touche pas les locataires, ça ne touche que les propriétaires sur la Taxe Foncière ou les gens, les 20 %, si tant est qu'un jour il soit toujours maintenu, donc cette vision, il y a une sorte de vision que vous avez misérabiliste, qui consiste à dire : « *Et vous prenez de l'argent partout où vous pouvez le prendre.* » Mais c'est ce que vous avez dit. Mais attendez soyons sérieux ce n'est une réalité, on ne prend pas l'argent partout où on peut le prendre. Je vous ai expliqué la fiscalité locale, on vous a parlé de l'assainissement et la problématique. On vous parle de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. On n'est pas tous les matins en se disant : « *Ah ! Où est-ce qu'on ne peut Taxer pour prendre de l'argent !* » Aucun de ces raisonnements n'étaient liés à ça. »

Monsieur le Maire

« Bien, je clos maintenant la délibération sur le... parce que..., alors dernier point parce que vous ne vous êtes pas beaucoup exprimés. »

Monsieur CHIOTTI

« Non, comme nous allons nous abstenir sur le vote de cette délibération. Je voudrai juste reprendre Monsieur DIAZ là, il nous a annoncé qu'il y avait des augmentations de service, mais je n'ai pas l'impression d'habiter la même ville.

Est-ce qu'il peut les énumérer ces augmentations de services à la population ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais il y a là, à un moment donné, je pense qu'il faudra aussi revenir à la base de la réflexion, d'abord sous le contrôle de l'adjoint aux Finances sans faire des choses, mais la majorité de nos recettes liées à la fiscalité va sur du fonctionnement, sous le contrôle, donc ça il faut quand même bien au bout d'un moment se poser les choses. La majorité de nos recettes qui sont des recettes fiscales vont sur du fonctionnement.

Le fonctionnement c'est quoi ?

Le fonctionnement, c'est le fonctionnement de nos services publics et c'est le fonctionnement des services que nous rendons la population. Donc ça veut dire qu'à un moment donné, je peux toujours entendre, toujours entendre, en permanence les débats qui consistent à dire : « *Il faut baisser les impôts.* » Je suis favorable à la démarche. Mais à un moment donné ça veut dire que si on baisse les impôts, on se prive de recettes, si on se prive de recettes, il faut me dire sous quelle forme nous réduisons les dépenses et c'est en lien avec ce que vous êtes en train de dire, parce que sous votre question, non mais si, mais si c'est en lien, parce que sous votre question de dire : « *On ne doit pas habiter la même Ville. Je ne vois pas où c'est le cas des baisses dans..., enfin dans les effectifs.* » Je ne sais plus comment vous avez formulé la chose, ça veut dire à un moment donné, vous baissez de plus en plus des services c'est un peu ça, donc des services à la population et ça veut dire qu'ils ont un coût et qu'ils sont en regard de recettes, donc à un moment donné, il

faudra que nous arrivions à faire cette équation entre les recettes nécessaires au fonctionnement de la Ville et les dépenses que nous souhaitons proposer aux Millavois. Donc pas de commentaire pour Monsieur DIAZ.
Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six. Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie. »

**Adoptée par 23 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY,

2 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Arrivée de Monsieur Philippe RAMONDENC à 19 h 40

Monsieur le Maire

« Délibération suivante : la numéro 5. Donc, toujours Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Budget principal : subventions assorties de conditions d'octroi"

« Donc on considère que la délibération numéro 4 est adoptée c'est celle qui prend le Budget Principal et les Budgets Annexes. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur DIAZ

« Alors ensuite vous avez la délibération numéro 5, mais vous avez aussi une grande pratique, puisque vous le faites chaque année. Sur le Budget Principal mais qui figure au Budget Primitif, les subventions assorties de conditions d'octroi, je vous rappelle que c'est parce que la loi nous permet d'individualiser au budget les subventions non assorties de conditions suspensives. Donc c'est toutes les subventions qu'on vote chaque année, qui sont des suspensions ou des associations, pardon, où on donne des subventions ou elles ne sont pas conditionnées, c'est-à-dire pas de conditions suspensives, donc vous en avez la liste au dos dans le détail sur :

- L'Éducation ;
- La Solidarité ;
- La Culture ;
- Et le Sport.

Ce sont des subventions qui sont reconduites sur la base de ce qui a été donné sur 2018.

Et donc, il nous est demandé d'accorder ces subventions listées ci-dessous. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 6 : donc c'est l'autorisation de programme sur le stade *Paul Tort*. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Autorisation de programme : rénovation de l'espace sportif Paul TORT ouverture de l'autorisation de programme et répartition des crédits de paiement"

« Oui alors, donc nous avons quelques délibérations, qui sont conformes à ce qui a été présenté au budget, mais je vous rappelle donc que pour toutes les autorisations de programme, il faut voter les nouvelles autorisations de programme ou amender et/ou amender les autorisations de programmes existantes.

La première qui vous est proposée, qui est la délibération numéro 6 : l'espace sportif *Paul Tort*. Donc là je vous rappelle qu'il s'agit de l'ouverture d'une autorisation de programme, qui s'échelonne sur la période 2019 à 2023 pour un montant global de deux millions cinquante mille euros, avec donc un début en 2019 pour cent cinquante mille euros et ensuite une déclinaison avec l'effort maximal en 2020 - 2021 pour quasiment un million, ça concerne à la fois :

- Les études, ça c'est pour 2019 ;
- Et la rénovation du gymnase ;
- Mais aussi la rénovation du stade.

C'est ce que j'appelais moi les besoins que nous avons de maintenir l'outil existant, c'est-à-dire de ne pas oublier de réinvestir pour maintenir tous les installations existantes.

Donc il nous est demandé de voter cette délibération pour une AP à hauteur de deux millions cinquante mille euros. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Madame GAZEL ? »

Monsieur CHIOTTI

« C'est une bonne chose là. J'aurais aimé savoir quand même, il est mis là : « *Considérant que le stade Paul Tort sera transformé en un terrain synthétique répondant normes FFF de niveau 6.*

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Parce que je suppose que le fait de construire des gradins, ça va empiéter sur ce stade-là donc il sera plus petit, il ne sera plus aux normes officielles, non ?

Je suppose, je n'en sais rien, c'est une question que je vous demande. »

Monsieur le Maire

« Avant laisser la parole aux... »

Monsieur DIAZ

« Là, je suis incompétent. »

Monsieur le Maire

« ... aux spécialistes, aujourd'hui nous sommes en phase d'études de faisabilité donc sur l'ensemble du complexe, qu'il soit gymnase ou stade. Le stade lui-même est..., s'il vous plaît ! Si non le... Le stade, la partie technique, je dirais, est conforme. Aujourd'hui, nous avons un problème sur les dégagements autour du terrain, voilà. Ce n'est pas le terrain lui-même qui pose problème, ce sont les dégagements latéraux voilà. Donc on est dans l'étude de faisabilité

Mais Bernard si tu veux ? »

Monsieur SOULIE

« Ce que je sais, c'est que ce sera un terrain synthétique, mais très certainement il sera fait pour des..., certainement des jeunes, mais ne pourra pas être un stade synthétique où les seniors, où il y aura des compétitions seniors. Voilà ce que je sais à peu près de ce que je peux vous dire. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Moi j'ai une remarque sur les chiffres encore, je suis désolée, je reste dans le budget. Là donc, sur l'autorisation de programme que vous nous proposez de voter, il y a déjà des crédits de paiement en 2019, il y a cent cinquante mille euros en crédits de paiement 2019, or sur le budget, tout à l'heure au niveau des autorisations de programme 2019, il y avait zéro crédit concernant le stade *Paul Tort*. »

Monsieur ALIBERT

« Sur le tableau et même en projeté. »

Madame GAZEL

« Non, c'était en page 22, j'ai noté, de votre note de synthèse. »

Monsieur DIAZ

« En travaux ! »

Madame GAEL

« Oui. »

Monsieur ALIBERT

« Même sur le tableau 2019, la case est blanche. »

Madame GAZEL

« 2019, on a un total d'investissement de six millions cent cinquante mille euros... »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

Monsieur ALIBERT

« Oui, mais c'est voté maintenant, on ne peut plus. On a voté maintenant. On l'a voté ce document, on ne peut plus là. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous êtes..., vous n'avez pas voté le budget donc. »

Madame GAZEL

« Aussi pour ça ! »

Monsieur DIAZ

« Les tableaux qui sont les tableaux de mes autorisations de programmes, la réalité c'est bien cent cinquante mille euros en 2019 pour la partie des études. Donc il doit y avoir une omission dans le rapport ! Je ne vous cache pas qu'effectivement je laisse parfois bosser un peu les services et je ne relie pas exact, non attendez, d'abord ce n'est pas, vous savez comme disait Tallèren : « *C'est plus qu'une erreur, c'est une faute* ». Là, il s'agit bien d'une faute, je ne relis pas exactement mots à mots, de savoir si un chiffre, tous les chiffres, 100 %, sont exacts. Il y a bien :

- Cent cinquante mille euros en 2019 ;
- Et il y a bien sept cent soixante-deux ;
- Sept cent trente-huit ;
- Et quatre cents sur les années suivantes.

Donc peut être que ce chiffre a été *zappé*, voilà. »

Madame GAZEL

« Je voudrais quand même revenir, parce que là ça fait trois fois qu'on vous signale des erreurs et que ce ne sont pas les erreurs des élus, mais les erreurs des services.

Premier acte les comptes-rendus très en retard, il faut mettre des moyens si on veut avoir des comptes-rendus dans les temps, Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur le Maire

« Donc des dépenses. »

Madame GAZEL

« Donc peut-être..., enfin j'ai le souvenir qu'il y a peu de temps on était à 85 % de grève, il y a peut-être aussi des manques de PV, c'est également la faute des agents et puis là une erreur dans une délibération, c'est également la faute des services. Moi je tiens à dire que chaque fois, qu'on fait une remarque, ce n'est pas pour mettre à mal le service des agents, mais bien votre responsabilité d'élus. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? »

Monsieur DIAZ

« Juste une question de forme. Quand nous avons voté le Budget d'accord, Principal et le Budget Annexe. Le Budget Principal dans le vote n'inclut pas le vote des autorisations de programme, donc s'il y avait un oubli dans le Budget, donc le Principal qu'on a présenté, de toute façon c'est bien pour ça que les AP sont votées à part. Donc la seule chose qui fait foi, c'est le vote de l'AP telle que vous l'avez là, qui précise bien qu'il y a cent cinquante mille. Après si dans un rapport rédigé par un service, il y a une omission, oui c'est une omission. Mais, vous voyez, je vous ne cache pas que le jour où l'organisation sera à zéro défaut, ce sera super. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 7 : donc c'est la modification de l'AP concernant la revitalisation urbaine.

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Autorisation de programme revitalisation AP/1/2015 : ajustement des crédits de paiement"

« Oui, alors l'AP revitalisation urbaine, donc c'était une AP qui avait été ouverte en mai 2015 et là c'est une demande pour augmenter l'AP en la passant à cinq millions trois cent cinquante-quatre mille euros, c'est-à-dire qu'en fait comme l'opération *Voultre* rentre dans l'opération Cœur de Ville, nous intégrons dans l'autorisation de programme de revitalisation urbaine, l'opération *Voultre* pour un montant de six cent quarante-huit mille et donc vous avez dans cette AP, une ligne qui réapparaît donc qui est la partie qui s'appelle démolition de l'îlot *Temples / Voultre* et aménagement de l'îlot pour un montant de six cent quarante-huit mille, d'accord, qui est ventilée sur trois exercices.

Il y a eu onze mille euros d'études :

- Cent trente mille en 2019 ;
- Et cinq cent sept mille en 2020. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 8 : modification de programme sur les quais. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Autorisation de programme quai et berges AP/2/2015 : augmentation du montant de l'AP et ajustement des crédits de paiement"

« Oui alors 8, donc c'est le l'autorisation de programme qui s'appelle *quai et berges*, donc pour une AP qui est à six millions trois cent quatre-vingt mille euros, donc ça c'est pour modifier l'AP en l'augmentant pour un montant de trois cent vingt mille euros. Alors ces trois cent vingt mille euros, vous avez les explications dans la délibération.

Mais il y a eu un avenant concernant les travaux, il y a eu :

- Des opérations concernant les canalisations ;
- Des déplacements de compteurs ;
- Des containers.

Donc pour un budget total ;

- Et je crois la statue, le buste *Sully Chaliès*.

Tout ça donc pour un montant de trois cent vingt mille euros, qui sont intégrés à l'AP, donc en augmentation. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Ma question moi elle ne sera pas tellement sur l'AP, sur la partie financière de l'AP, mais sur le résultat de cet aménagement des quais. Vous avez soigné la vitrine, on peut dire que c'est joli, c'était..., peut-être nous, on ne l'aurait peut-être pas fait aussi bien, ou mieux, pardon, je veux dire. Mais l'arrière-boutique *ce n'est pas terrible, ce n'est pas terrible* je m'entends ! Ça fait quinze jours que je suis alerté, je me suis même rendu cet après-midi pour vérifier une dernière fois au cas où ça aurait été réparé et mon intervention, elle aurait été malvenue. Il y a deux égouts qui coulent, ça coule tout noir, enfin marron *déqueulasse*. J'ai montré les photos à Alain NAYRAC tout à l'heure, prisent cet après-midi. Il aurait peut-être fallu, tant qu'on était sur la place *Bompaire*, parce que c'est le principal, il a toujours coulé et je sais qu'il est assez profond, c'est un égout qui est bâti, datant vraisemblablement du moyen âge et des remparts de la Ville, ça remonte à loin et là rien n'a été fait, c'est dommage, je veux dire, d'abord investir autant pour que la façade soit belle, alors que derrière, c'est *déqueulasse*, excusez-moi l'expression. Les gens vont se promener, vous allez les inciter à se promener, le revêtement du collecteur a été refait et quand vous vous promenez dessus vous avez là cette buse, ça coule, voilà quoi je vous laisse imaginer ce qui coule par-là, encore aujourd'hui voilà. Monsieur DIAZ tout à l'heure, il a parlé dans vos objectifs budgétaires de développer la démarche écoresponsable, là je crois que pour le coup *c'est raté !* »

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je vous remercie d'abord si vous avez remarqué ça depuis quinze jours, il aurait été intéressant que vous nous l'annonciez rapidement, qu'on puisse intervenir. Cette intervention va avoir lieu vendredi, il s'agit, non pas d'une canalisation en mauvais état, mais ce qu'on appelle, je vais vous donner le nom des techniciens parce que je ne suis pas technicien, il s'agit tout simplement d'un déboitement, c'est-à-dire que les *Entreprises SEVIGNE*, qu'on a mandaté, va intervenir vendredi pour essayer, pour pas essayer, pour réparer ce débatement de canalisations. Je vous rappelle quand même, Monsieur ALIBERT, que lorsque vous étiez au mandat ancien, on peut en parler parce que vous y étiez, je vous avais déjà prévenu que cette canalisation fuyait et qu'il y avait à cette sortie beaucoup pêcheurs. Vous n'aviez l'époque rien fait, nous je vous annonce, et c'est tout frais, que l'intervention sera faite vendredi. »

Monsieur ALIBERT

« Non, mais si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais répondre parce qu'il est vrai que... »

Monsieur le Maire

« Permettez-vous sans que je vous donne l'autorisation, puisque... vous avez directement répondu, mais permettez-vous quand même, je vous en prie. »

Monsieur ALIBERT

« Voilà. Je vous remercie. Moi je m'étais renseigné, chaque fois les services techniques me disaient : « *Si on veut réparer d'une manière pérenne cet effluent, cet égout, il faut faire une tranchée, alors ils estimaient entre huit et dix mètres de profondeur dans la tranchée.* » C'est-à-dire quoi, c'était une grosse mise en œuvre, un gros chantier, c'est-à-dire, il fallait défoncer la place *Bompaire* et quelque part... »

Madame GAZEL

« C'est ce que vous avez fait. »

Monsieur ALIBERT

« ... vous l'avez défoncée la place *Bompaire*, mais l'égout n'a pas été..., cette réparation n'a pas été faite. Alors il y a un déboitement, moi je suis prêt à parier qu'il y aura d'autres déboitements, c'est vous allez mettre un cautère, voilà. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, vous parler d'un cas précis, moi je veux si vous me permettez dézoomer quand même par rapport aux propos, c'est que je... déboiter le système, je veux dézoomer, c'est que la qualité des eaux de nos rivières, que ce soit Tarn ou la Dourbie, a pour nous été une priorité et notamment au moment de la renégociation de la DSP sur l'assainissement, puisque nous avons mis relativement haute, la barre, auprès de notre délégataire pour justement régler les unes après les autres, toutes les nuisances que nous pouvons avoir sur le Tarn. Je peux convenir avec vous, Monsieur ALIBERT, loin de moi l'idée de dire que nous avons déjà tout fait, il y a beaucoup de travail encore à faire, mais le travail a été engagé, le travail a été engagé y compris auprès des professionnels avec un de nos agents qui va rue par rue, j'allais dire, activité commerciale qui parfois est amenée à faire des rejets, à s'assurer que tout est branché correctement sur les collecteurs d'eaux usées collectives etc. de façon à pouvoir être le, j'allais dire, le plus vertueux possible. Il y a encore du travail, nous en sommes conscients, mais c'est une de nos volontés farouches de travailler là-dessus et notamment avec la Communauté de Communes pour dézoomer encore plus sur tous les travaux, qui sont fait notamment sur les versants de la vallée du Tarn. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors, je confirme ça déboite et ça déboite même la boîte au QG, c'est une parenthèse. Par contre je voulais savoir si l'accessibilité handicapé sera prévue au fond du quai là-bas, parce que je l'ai prise pour la *Marche pour le Climat* et on finit par des escaliers, ça m'a un peu surpris, mais ... »

Monsieur le Maire

« Votre remarque est très pertinente, ce qui n'est pas le cas avant, pratiquement 98 % de l'itinéraire est accessible aux PMR, la partie basse aussi, mais effectivement techniquement le retour par le haut n'était pas possible, puisque..., alors je n'ai plus les pourcentages techniques en tête, mais la rampe avec le pourcentage réglementaire pour les PMR était absolument impossible à réaliser à cet endroit-là, voilà. Donc effectivement c'est accessible, si ce n'est que ça nécessite effectivement un demi-tour quand on est au fond. Mais ça n'est pas une erreur, c'est simplement une problématique technique qui n'était pas très simple à résoudre, voilà. Sinon après tout le reste est accessible PMR. »

Monsieur RAMONDENC

« Il y a peut-être une possibilité de poursuivre, il y a un petit passage un peu plus loin. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais qui est ... »

Monsieur RAMONDENC

« Il faut l'aménager. »

Monsieur le Maire

« ... qui est immersible une grande partie de l'année au fond, puisque vous passez par une sorte de... »

Monsieur RAMONDENC

« Une voute. »

Monsieur le Maire

« ... petit porche, de voute sous laquelle d'ailleurs on a un tuyau d'évacuation, qui n'est plus utilisé, donc on a regardé tout ça, on a étudié tout ça, ça n'est pas exclue, mais par contre le problème c'est que c'est submersible une grande partie de l'année. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Moi si vous le permettez, je vais me permettre. Donc moi j'aimerais bien zoomer sur quand même le financement parce que c'est bon là nous sommes dans les détails techniques. Je me souviens le dernier Conseil municipal, dont nous n'avons pas le compte-rendu, excusez-moi, vous nous aviez juré au grand Dieu, Monsieur le Maire, qu'il n'y aurait pas d'avenant, nous avons dit : « Oh si, il y aura très peu, ça sera peanuts, vous verrez ! » Trois cent vingt mille euros, quand même, excusez du peu, trois cent vingt mille euros. Moi je suis..., ça nous monte les quais à proprement parler à quatre virgule huit millions, donc quatre virgule huit millions.

Où en est-on en l'état aujourd'hui des subventions reçues ?

Parce que chaque fois, enfin je reprendrai le terme de Monsieur DIAZ, mais en mettant biensûr des guillemets « ce financement merdique » où en est-on de ce financement merdique, s'il vous plait, « merdique » je ne parle pas des égouts, là. »

Monsieur ALIBERT

« Il est « merdical » l'égout ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ne mélangeait pas tout, vous avez, encore une fois je reprends ce que je vous disais tout à l'heure, vous avez une capacité du raccourci qui est assez exceptionnelle... »

Monsieur DURAND

« C'est pour ne pas nous faire coucher tard. »

Monsieur le Maire

« Non, mais parlons clairement des choses et notamment sur le financement des quais. Vous avez dans la délibération, vous avez le montant qui a été proposé à la hausse pour le réajuster sur le niveau APD en 2015, d'accord. Ce montant qui vous est donné dans un premier temps hors taxe n'a pas été modifié d'un seul iota, d'accord, d'un seul iota. Aujourd'hui la plus-value qu'on vous demande, elle n'est pas simplement sur un avenant.

Vous savez ce qu'est un avenant ? Bon, un avenant, c'est quoi ?

Je vous fais de la pédagogie. Un avenant c'est lorsqu'on fait, lorsqu'on a des travaux, il y a un certain nombre de prescriptions qui sont prévues dans ces travaux et lorsque nous sommes amenés à sortir des prescriptions de ces travaux, il y a des avenants qui peuvent être des avenants en plus et des avenants à moins, ça veut dire qu'on a une notion d'équilibre sur ces avenants. Au côté de cela, il y a sur tout chantier, toute une partie de dépenses qui sont liées à l'activité du chantier, mais qui ne sont pas sur la réalisation intrinsèque du chantier, c'est-à-dire en l'occurrence sur le quai lui-même.

Qu'est-ce que j'entends par les réalisations intrinsèques ? Ce sont :

- Les plantations ;
- Les voiries ;
- Le mobilier urbain.

C'est ce qu'on appelle, bon. Si vous regardez en détail l'avenant, vous verrez que sur l'avenant avec les plus et avec les moins, nous sommes aujourd'hui, travaux de mise en sécurité et travaux préalables au problème des vingt mille volts, si je ne dis pas de bêtises sur le quai, on est à un avenant en positif à un peu plus de soixante mille euros de mémoire, d'accord, avec une part importante sur la mise en sécurité du vingt mille volts, qui est apparu à un niveau, je vous le rappelle supérieur, enfin à une altimétrie plus haute, que celle à laquelle il était mentionné et il a été évacué donc on est, je regardais le montant de l'avenant, on est à soixante-sept mille euros de l'avenant.

Pardon ? J'ai le temps de vous expliquer, vous m'interrogez... »

Monsieur DURAND

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Je vous explique, mais vous m'interrogez sur le montant, je vous donne des explications sur le montant.

Le deuxième élément, qui là sont des dépenses qui concernent tout ce qui est autour de l'organisation du chantier, je pense en particulier :

- Aux mesures de sécurité ;
- Au SPS ;
- Aux publications dans le Journal Officiel ;
- Aux arbres, les quatre ou cinq platanes jeunes, qui n'étaient pas visés par le diagnostic de l'ONF, que nous avons voulu sauver, extraire et replanter ailleurs.

Tout ça fait une enveloppe de dépenses qui est de l'ordre de soixante-cinq mille euros supplémentaires. Donc voyez que le budget sur les quais et c'est le motif de la modification, enfin la raison de la modification de l'AP. Le budget sur les quais, il est maîtrisé et il est contrôlé. Ne fait pas comme ça, je suis en train de vous dire qu'il est maîtrisé et il est composé, si vous ramener le pourcentage d'augmentation sur les deux chapitres que je viens de vous donner, vous verrez que sur effectivement un montant de travaux à quatre millions cinq cents mille euros de mémoire sur l'AP, quand vous avez à peine en avenant soixante-sept mille euros, je considère que c'est un chantier, qui est un chantier qui est maîtrisé.

Sur les subventions, je rappelle, enfin bon... »

Monsieur DURAND

« Quatre millions huit, ce n'est pas quatre millions sept. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« ... on est à quatre millions huit, avenant et travaux supplémentaires compris voilà, plus..., je vous l'explique *ne sautez pas sur votre chaise* avec les quatre million huit, je vous l'explique bon donc patientez...

Et ensuite, l'élément supplémentaire est l'aménagement de la place des *Calquières* qui est, j'allais dire, connexe à l'aménagement des quais, qui n'est pas dans l'enveloppe des quais. Donc, je donne toutes ces précisions pour montrer que contrairement à ce que *vous dites à qui veut l'entendre*, le chantier sur les quais est particulièrement maîtrisé.

Sur les subventionnements, je dis et je redis, ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises, c'est que vous savez tout aussi bien que moi que les chantiers sur les espaces publics, sont les chantiers qui sont traditionnellement les moins aidés en termes de subventions, donc je le dis, mais si vous prenez au ratio de la longueur, donc de l'aménagement par rapport à des chantiers qui ont déjà été réalisés en Ville, le coût au mètre carré des quais coûte moins cher que le reste des aménagements que nous avons pu faire sur la place *François Mitterrand* ou sur *La Capelle* par exemple. Donc le budget, le chantier des quais est un chantier maîtrisé.

Sur les financements et les subventions, je me suis expliqué, je vous ai aussi dit qu'aujourd'hui nous étions dans le dispositif Action Cœur de Ville et j'ai eu l'occasion d'expliquer que sur les financements d'État dans le dispositif Action Cœur de Ville, les financements l'État n'étaient pas fléchés de la même façon que les financements des autres Collectivités. Nous sommes, en ce moment même, nous avons un Comité de Pilotage demain, en ce moment même encore en train de travailler sur des fiches actions et sur le financement de l'État, puisqu'il s'agit pour l'État de mobiliser des dotations sur l'investissement local.

Donc, j'ai pris le temps de vous répondre, Monsieur DURAND, pour vous démontrer que c'était un sujet, qui était à la fois un sujet maîtrisé et que sur les subventionnements, ça n'était pas plus catastrophique que ce que nous avons pu connaître ailleurs. »

Monsieur DURAND

« Je peux vous répondre ? Je vous entends, vos longues explications ne convainquent pas, je suis désolé. »

Monsieur le Maire

« Je me doutais qu'elles ne vous convaincraient pas. »

Monsieur DURAND

« Moi je vois sur le panneau quatre millions quatre, aujourd'hui nous sommes à quatre millions huit, sans les majorettes, donc moi je me dis à un moment donné ce n'est peut-être pas si maîtrisé, que ce qui était annoncé. Quant au subventionnement vous me dites c'est fléché, ce n'est pas fléché, ce n'est pas très subventionné, là les aménagements, OK ! Mais à ce moment-là, OK, oui c'est le cas de le dire. Mais à ce moment-là dites-nous clairement : « *Nous n'avons pas de subvention pour cette opération.* » »

Monsieur le Maire

« Je ne vous dis pas, nous n'avons pas de subvention de cette opération. »

Monsieur DURAND

« Et combien avons-nous de subventions ? »

Monsieur le Maire

« Je suis en train de... ».

Monsieur DURAND

« Oui, on ne peut pas savoir. »

Monsieur le Maire

« ... subventions nationales. Eh bien écoutez, je tente de vous l'expliquer le plus..., de façon la plus transparente possible, vous mettez une mauvaise volonté manifeste à ne pas comprendre ce que je vous dis. Donc c'est un dialogue de sourds, Monsieur DURAND.

Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Mais, vous ne votez pas contre, quand même ? Vous ne faites que vous abstenir, c'est ça ? »

Madame GAZEL

« Comme d'habitude, on est relativement cohérent, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je demande des explications. Moi, j'ai le sentiment aussi d'être cohérent, Madame GAZEL. Donc, qui s'abstient ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 25 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY,

Monsieur le Maire

« Délibération sur la 9 c'est le vote des taux. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Vote des taux pour l'exercice 2019 – Taxe d'Habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti"

« Oui, le vote des taux, on en a déjà parlé à l'occasion du Budget Principal, donc je vous rappelle juste que depuis 2018 l'État, il n'y a pas d'amendement parlementaire pour fixer l'augmentation des taux sur les bases, c'est calculé sur les douze mois glissant par l'INSEE et donc on est à une revalorisation de 2,2 %.

Et concernant les taux que nous votons chaque année au titre de la Ville, donc ces taux sont reconduits comme l'année précédente sur la base d'un taux à :

- 21,31 % pour la Taxe d'Habitation ;
- À 155,60 % pour le taux du Foncier non bâti ;
- Et en revanche le Foncier bâti qui était à 32,40, nous le descendons à 31,40. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame GAZEL

« On continue à voter contre ces taux-là, même si on n'est pas contre le Pacte Financier, bien entendu, mais on continue à penser que 31,40% de Taxe Foncière sur les propriétés bâties, on a du mal à être attractif avec ces taux-là. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Deux. Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur DIAZ pour toutes les parties financières. »

Adoptée par 23 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY,

2 abstentions

« Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI) »

Monsieur le Maire

« Madame ORCEL la 10 : convention avec la Maison du Peuple, la confédération des producteurs de Roquefort. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Théâtre de la Maison du Peuple : Convention de Partenariat et Convention de Mécénat entre la commune de Millau et la Confédération des Producteurs de Roquefort saison 2018/2019"

« Bonsoir. Donc il s'agit de deux conventions de partenariat , enfin une convention de partenariat et une convention de mécénat entre la commune de Millau et la Confédération des Producteurs de Roquefort, puisque la Confédération des Producteurs de Roquefort a sollicité la ville de Millau et plus particulièrement le Théâtre de la Maison du Peuple et son directeur pour mettre en place une programmation de spectacles de rue, à l'occasion de la manifestation qui sera organisée les 8 et 9 juin prochain, *Roquefort Territoires en Fête*.

Bien évidemment, en tant que structure culturelle référente pour *le spectacle vivant* sur tout le sud Aveyron, le Théâtre de la Maison du Peuple organisera la programmation de plusieurs spectacles dans le cadre de cette fête.

La Confédération des Producteurs de Roquefort prendra, elle en charge l'intégralité des dépenses qui sont générées par cette programmation donc :

- L'achat de spectacle ;
- Le défraiement ;
- Les coûts techniques.

En versant à la ville de Millau la somme de vingt mille euros et cette somme sera affectée donc au budget de la ville de Millau et plus particulièrement au fonctionnement du Théâtre de la Maison du Peuple.

Je précise d'ailleurs que dans ces vingt mille euros, est prévue non seulement le financement des spectacles, mais l'intervention d'un régisseur, puisque l'équipe du théâtre n'interviendra pas sur le suivi du projet.

Donc une convention de partenariat doit être signée entre la ville de Millau et la Confédération des Producteurs de Roquefort pour préciser les modalités de cette opération.

Et d'autre part la Confédération des Producteurs de Roquefort souhaite également apporter son soutien au Théâtre de la Maison du Peuple par un acte de mécénat pour la saison 19 / 20 et donc une convention de mécénat doit être signée entre la ville de Millau et la Confédération des Producteurs de Roquefort, qui souhaite donc être mécène à hauteur de dix mille euros pour la saison 2019 / 2020.

Donc, nous nous réjouissons de ce partenariat à la fois de l'intervention du Théâtre de la Maison du Peuple sur cette grande fête, qui se prépare et puis également du soutien que la Confédération des Producteurs de Roquefort va apporter au théâtre et à son fonctionnement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la délibération numéro 11 concernant une convention *ACT 12 Créations Éphémère*.

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'association ACT12 « Création Éphémère »"

« Donc là, il s'agit d'une série d'avenants que nous présentons tous les ans, concernant plusieurs conventions de partenariat avec les associations.

Ici, il s'agit donc de la convention, avenant pour la convention de partenariat avec l'Association *ACT 12 Créations Éphémères*, que vous connaissez tous, donc compagnie de théâtre professionnel implantée à *La Fabrick* et qui propose dans ce lieu à la fois :

- De la création pour les spectacles de la compagnie ;
- De la formation avec des ateliers hebdomadaires pour les petits et les plus grands ;
- Des stages ;
- Et puis il y a des actions de diffusion ;
- Ainsi qu'une programmation trimestrielle.

Le soutien de la Ville auprès de cette association s'inscrit dans une politique générale de contribution à la création et à un cheminement vers une programmation d'artistes professionnels pour participer au rayonnement artistique de la ville de Millau. La convention avait été signée en 2017 pour une durée de trois ans et la subvention annuelle reste la même en faveur de cette association, elle s'élève à :

- Vingt-trois mille huit cents euros ;
- Sur laquelle s'ajoute la valorisation de la mise à disposition de la salle *Senghor* du Théâtre de la Maison du Peuple, qui est évaluée à cinq mille sept cent cinquante euros.

Je précise aussi parmi les actions que l'association porte actuellement, elle participe vraiment pleinement au projet autour de la *Retirada*, *Les chemins de l'Exil*, puisqu'elle porte toute une série d'actions sur ses propres fonds et c'est aussi pour ça qu'on soutient voilà cette belle association.

Les vingt-trois mille huit cents euros sont détaillés dans la délibération :

- Vingt mille euros pour le fonctionnement de l'association ;
- Trois mille euros pour la création de nouveaux spectacles ;
- Et huit cents euros pour le Festival d'été jeune public de théâtre jeune public *La Fabrick des enfants*, voilà.

Vous avez donc tout le détail de la programmation de la compagnie dans la convention, qui est annexée à la délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours la Culture : la 12 avenant à la convention avec *Millau en Jazz*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'association Millau en Jazz"

« Voilà, donc pareil là aussi, il s'agit d'une convention d'une durée de trois ans, qui a été signée entre l'Association *Millau en Jazz* et la ville de Millau en 2017. Association *Millau en Jazz* qu'on ne présente plus, qui propose notamment et qui organise *Le Festival Millau en Jazz*.

Alors cette année sera une année un petit peu particulière, puisque les travaux qui sont engagés, les travaux de rénovation du CREA oblige l'Association à se tourner vers un autre lieu pour proposer ses spectacles en plein air. Ils se dérouleront donc dans *les Jardins du Château de Sambucy*, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires pour l'Association et donc nous avons décidé d'augmenter exceptionnellement la subvention en faveur de l'Association cette année pour les soutenir dans cette démarche.

Donc la subvention annuelle s'élèvera cette année à hauteur de trente et un mille euros en 2019, ça correspond à une augmentation de quatre mille trois cents de la subvention par rapport à l'année dernière.

Et puis vous voyez aussi qu'il y a une valorisation de l'aide indirecte à hauteur de quatre mille cinq cent cinq virgule quarante et un euros, qui est détaillé. Qu'est-ce que j'ai dit ? Ah ! Quatorze mille cinq cent cinq, j'ai mis quarante et un mille euros, j'ai mal lu. Excusez-moi.

Et puis donc le détail des trente et un mille euros, bon :

- Vingt-cinq mille euros pour le 28^{ème} festival ;
- Et six mille euros pour toute la programmation et toutes les actions qui sont menées également pendant toute la saison par l'Association *Millau Jazz Festival*, voilà.

Là aussi une belle association que je remercie pour le travail qu'elle fait tout au long de l'année sur la ville de Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 13 : avenant à la convention avec la MJC. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Avenants n° 2 aux conventions de partenariat avec la maison des Jeunes et de la Culture de la ville de Millau"

« Voilà pareil. Toujours pareil avenant aux deux conventions que vous connaissez qui ont été signées en 2017, là pour une durée de quatre ans, qui nécessitent donc la signature comme chaque année d'avenants pour préciser le montant des subventions qui sont attribuées par la Ville. Elles restent identiques à celles de l'année précédente, donc de 2018, quatre-vingt mille euros au titre du soutien aux activités de la MJC.

Qui sont détaillées ainsi :

- Soixante-trois mille, soixante-huit mille trois cents quatre-vingt euros au titre des actions de la MJC ;
- Sept mille six cent vingt au titre des animations du *Carnaval de Millau*, qui avait lieu le week-end dernier et qui a connu un très gros succès. »

Monsieur DIAZ

« Deux mille personnes. »

Madame ORCEL

« Et je remercie tous les bénévoles qui se sont mobilisés sur cette organisation, ainsi que les services de la Ville ;

- Et cinq mille euros pour l'animateur Cyber Jeunes ;
- Voilà et quatre-vingt mille euros ensuite pour la deuxième convention au titre des missions de gestion du CREA.

Voilà. Vous avez tout le détail dans les deux conventions et les montants. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours la Culture avec la convention pour la conduite de l'inventaire. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Convention Financière 2019 pour la conduite de l'inventaire du patrimoine"

« Donc, convention financière 2017 / 2019 pour la conduite de l'inventaire du patrimoine. Ici aussi donc une convention triennale, qui a débuté en 2017.

Donc depuis 2002, la ville de Millau poursuit un travail d'inventaire du patrimoine de la Commune, en collaboration avec les services de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Chaque année le programme de connaissances est affiné entre les deux parties en fonction de l'avancée du travail d'inventaire au quotidien et des thématiques d'études lancées par la Région et également des projets de la Ville, qui aboutissent comme cette année sur l'études d'archéologie du bâti et le suivi d'archéologie sédimentaire de la parcelle AM 162 du *Temple - Voultre*, comme Monsieur le Maire vous l'indiquait tout à l'heure, conduite dans le cadre de la requalification du centre ancien. Donc :

- Une étude monographique complémentaire au couvent des *Dominicains du XVII^{ème} siècle* a été menée ;
- L'achèvement de l'étude d'AVAP qui sera suivie du règlement ;
- La poursuite de l'inventaire du patrimoine immobilier appartenant à la Commune amorcée l'année précédente ;
- Et également une étude monographique sera menée sur le couvent *Saint-Michel* avant sa destruction pour les futurs travaux, qui vont être lancés.

Le soutien financier de la Région pour la durée de cette convention est estimé à trente mille euros, c'est-à-dire qu'il peut monter à hauteur de trente mille euros sur une dépense totale estimée de soixante mille et pour cette année le montant de la subvention attribuée à la Ville pour la réalisation de ces opérations sera de six mille euros sur la base d'une dépense éligible de douze mille euros TTC.

Voilà, il vous est proposé :

- D'approuver la poursuite de l'inventaire du patrimoine ;
- Et Monsieur le Maire ou son représentant, à demander une aide technique et financière à la Région Occitanie ;
- Et à signer tous les documents qui découlent de cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération 14 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 15 : des tarifs de la Maison du Peuple. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Théâtre de la Maison du Peuple : tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2019/2020"

« Comme chaque année, il vous est proposé de voter les futurs tarifs de la Maison du Peuple pour la saison 2019 - 2020, donc ils seront appliqués à partir du 1^{er} juin 2019, à partir plutôt du début de la saison en septembre jusqu'au 31 mai 2020, fin de la saison 2020, 19 / 20.

Donc voilà la Ville poursuit une politique tarifaire attractive pour une programmation de spectacles professionnels de qualité et accessibles au plus grand nombre.

Il est intéressant de souligner que le Théâtre accueille chaque année des milliers de spectateurs, quarante mille quatre cents en 2018 pour deux cents actions menées dont cent quatre-vingt-cinq représentations, ce qui est considérable et remarquable et je pense qu'on peut s'en réjouir.

Et les recettes propres du Théâtre représentent près de cent soixante mille euros par an pour la billetterie, la location et le bar, là-aussi des recettes qui se sont développées au fil des années tout comme les recettes de mécénat grâce au travail, au très bon travail réalisé par le Directeur du théâtre et son équipe.

La tarification 18-19 s'appuie comme les précédentes années sur deux grilles de tarifs que vous connaissez certainement hors abonnements et abonnements avec trois catégories de prix A, B et C selon les types de spectacles accueillis, sachant que 80 % sont en catégorie B, donc dans les tarifs relativement accessibles.

Des tarifs réduits sont également proposés et également quelques tarifs spécifiques comme l'an dernier notamment deux euros de plus sur le spectacle d'ouverture de saison, donc par rapport au projet qui sera présenté voilà.

Je ne sais pas si vous avez des questions, sinon les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci, Madame ORCEL. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 16 : Monsieur SOULIER convention de mise à disposition des agents municipaux. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 16 :

16. "Convention de mise à disposition d'agents municipaux à l'association Millau Capitale du Sport"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour tout le monde. Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'agents municipaux à l'association *Millau Capitale du Sport* présidée par, tu vas m'aider, Guy de SOUSA et Nicolas TREILLET, voilà. L'association *Millau Capitale du Sport* organise chaque été, via un centre de loisirs déclaré auprès de la DDCSPP, c'est la Direction des Sports, pour faire court, des stages sportifs, activités de pleine nature de cinq jours en demi-pension pour les jeunes millavois de neuf à quinze ans, soit quatre stages par an proposés à plus de deux cents jeunes et ils ont bien de la chance ces jeunes, puisque j'ai le rapport d'activité de l'année dernière. Ils ont fait :

- Du VVT ;
- Du kayak ;
- Du tir à la carabine ;
- De l'escalade ;
- Du cross-fit, alors là je vous demande, je lis : « *Nouvelle activité grâce à l'appui logistique du club de boxe* », je n'en sais pas plus ;
- Du skate bord ;
- Du canoë kayak ;
- Et de la spéléo ;
- Ainsi que de l'Acroparc au *Mas de Compeyre*.

Cette association existe depuis 1986 et les jeunes bien sûr depuis trente-trois ans bénéficient, les jeunes millavois bénéficient de ces activités.

Pour ce faire une convention de partenariat a été signée le 2 juillet 2018 entre la Ville et l'association. Elle comprend le versement d'une subvention et la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à la pratique, en outre la ville de Millau met à disposition de l'association des agents municipaux :

- Huit ETAPS ;

- Un agent administratif ;
- Et un agent technique.

La mise à disposition de ces personnels s'effectue en application du décret du 18 juin 2008, il porte uniquement sur la durée des stages d'été, soit quatre semaines.

Seule la mise à disposition de l'agent administratif et du directeur porte sur une durée plus longue nécessaire à la préparation, la gestion des inscriptions à la conception du projet pédagogique et sportif.

Le montant des rémunérations et des charges sociales versé par la ville de Millau et remboursé par l'association *Capitale du Sport au prorata temporis* de la mise à disposition. Ce versement estimé à un forfait annuel de trente-cinq mille euros pour la durée de la convention, interviendra courant septembre de chaque année.

Non, j'insiste encore, je précise que cette délibération a été présentée à la Commission des Sports le jeudi 14 mars et qui s'était déplacée au Stade d'Eaux-Vives et je pense qu'on a fait une visite très technique envers ce stade d'eaux-vives, qui nous a été présenté par le directeur Nicolas DONDRILLE, épaulé par Raphael OLIEL. Ils nous ont présenté leurs activités et ils ont deux projets, vraiment que je voudrais mettre en évidence :

- Le projet de la *Fête du sport, la Fête de l'eau* le 7 septembre 2019 ;
- Ainsi que d'accueillir deux mille pompiers bénévoles de l'Hérault, qui viendront s'entraîner sur le stade d'eaux-vives.

Donc chapeau pour leurs activités et leurs compétences.

Je vous demande simplement :

- De l'adopter cette délibération que je vous ai présentée concernant *Millau Capitale du Sport* ;
- Et demande à Monsieur le Maire de faire voter cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur SOULIE. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Je ne me souviens plus à la date à laquelle est parti Grégory VIGUIER, qui faisait partie des ETAPS, si c'était avant l'été dernier ou pas ? Est-ce qu'il sera remplacé pour l'été, là pour ces stages ou pas ?

Apparemment non, puisque vous partez sur huit, voilà ma question ? »

Monsieur SOULIE

« Je pense que son stage a été, disons sa mise a été prorogée de six mois. »

Monsieur le Maire

« Vient d'être, enfin vient d'être ré accepté pour six mois à la suite de la prés CAP que nous avons eu, à peine la semaine dernière. »

Monsieur CHIOTTI

« En fait oui, est-ce que cet été, il ne sera pas remplacé quoi ? Il ne va pas, non ? »

Monsieur le Maire

« Non. En tout cas, pas pour l'édition de cet été. »

Monsieur CHIOTTI

« Ah, bon d'accord, OK. »

Monsieur le Maire

« Donc, s'il n'y a pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc toujours Monsieur SOULIE : la 17 accompagnent de Tanguy BELLOTTO. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 17 :

17. "Accompagnement de Tanguy BELLOTTO dans son projet sportif et humanitaire"

« Oui c'est une convention qui a été faite avec Monsieur Tanguy BELLOTTO, mais c'était un projet sportif et humanitaire. Ce projet sportif et humanitaire a eu lieu du 21 février au 3 mars 2019, au départ de la 22^{ème} édition du 4L Trophy.

Cet événement humanitaire consiste à traverser le sud de l'Europe et le Maroc au volant de la mythique Renault 4L.

Il nous avait adressé un dossier de partenariat, je l'ai eu au téléphone, il y a peu de temps, il est très satisfait d'avoir participé à ce raid avec son collègue que je vais vous nommer, si vous me permettez un instant, c'était Damien BOUISSOU, avec qui il a fait ce voyage qui l'a amené de Biarritz à Marrakech par Ouarzazate.

Il est très satisfait d'avoir participé et est prêt à recommencer.

Il vous est demandé :

- De délibérer sur une subvention de cinq cents euros ;
- Et je demande à Monsieur le Maire de faire voter cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur SOULIER. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame LACAN pour la 18 Contrat Enfance Jeunesse. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 18 :

18. "Contrat Enfance Jeunesse : subventions assorties de conditions d'octroi"

« Bonsoir. Cette délibération concerne le renouvellement des subventions assorties des conditions d'octroi pour le *Contrat Enfance Jeunesse*, qui est signé par les deux parties Ville - CAF pour la période 2017 - 2020.

Considérant l'intérêt des organismes qui participent à la politique de développement des services de loisirs collectifs pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans, la Ville a décidé leur renouveler des moyens financiers nécessaires. Cette prestation sera finalisée par avenant aux conditions d'objectif initial.

Donc il vous est demandé de bien vouloir donc ;

- Accorder les subventions assorties aux conditions d'octroi pour 2019 en faveur des associations partenaires pour un montant de cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros pour le *centre social Tarn* ;
- Soixante-trois mille trois cent dix-neuf euros pour le *centre social Causses* ;
- Soixante-seize mille quatre cent seize euros pour la *MJC* ;
- Trois mille zéro quarante-neuf euros pour l'association *Millau Capitale du Sport* ;
- Et enfin de mille sept cents pour la *Cazelle* ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer des avenants ci annexer ;
- Ainsi qu'accomplir toutes démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame LACAN. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame LACAN. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, Monsieur NAYRAC pour l'information sur le Conseil municipal sur les acquisitions. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 19 :

19. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Bien, comme à chaque le Conseil je vous présente la liste des DIA, qui ont été effectuées depuis le dernier Conseil, il y en a une cinquantaine. Donc c'est une information, il n'y a pas eu d'acquisition par la Ville. »

Monsieur le Maire

« Donc, y a-t-il des questions sur cette liste ? Non, je vous pose donc de prendre acte de cette information. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 20 : mise à l'enquête publique à l'aliénation du domaine public *rue Léopold Sédar Senghor*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 20 :

20. "Mise à l'enquête publique préalable à aliénation du Domaine public *rue Léopold Sédar Senghor*"

« Alors cette délibération a pour but d'engager une procédure pour permettre de vendre un délaissé situé au 1143, *rue Léopold Sédar Senghor* d'une surface de quatre-vingt-un mètres carrés. Procédure qui comprendra une enquête publique bien sûr, il est donc demandé au Conseil :

- De mettre en œuvre, de permettre de mettre en œuvre cette procédure ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant.

Léopold Senghor, c'est à *Naulas*. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 21 : chemin rural lieu-dit *La Coste*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21 :

21. "Chemin rural lieu-dit « *La Coste* » ; mise à l'enquête publique préalable à aliénation"

« Ça c'est pour la délibération d'avant. Là maintenant, on passe, on peut mettre le plan si vous voulez.

Alors cette délibération a le même objectif que la délibération précédente. Elle est donc d'engager une procédure pour permettre la vente d'un chemin rural de cent quinze mètres situé au lieu-dit *La Coste*. Chemin qui n'est plus entretenu, alors ce chemin pour vous le situer, c'est celui qui se trouve au-dessus de *Mac Do*, célèbre rond-point... Alors c'est le chemin que vous avez en, qui mène en vert, c'est le petit chemin en vert, qui mène sur une petite maison, c'est un chemin qui n'est plus utilisé.

Il est donc demandé au Conseil :

- De mettre en œuvre cette procédure d'enquête publique ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir les demandes en découlant. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 22 : sortie de copropriété à la *Mère de Dieu*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :

22. "Sortie de la copropriété « Lotissement de la Mère de Dieu » : parcelle cadastrée Section AC n° 455 (propriété de la Commune)"

« Alors ça, c'est tout simplement une régularisation, qui date, si vous pouvez voir dessus, il y a une date 24 juin 2010. Cette délibération donc pour but de sortir une parcelle non construite de la copropriété du lotissement de la *Mère de Dieu*. Alors, ce lotissement, c'est celui qui se trouve à côté du Pôle Petite Enfance. L'accès ne se faisant plus par cette copro., il a été demandé qu'on la retire de cette copropriété, afin de nous éviter de payer des frais de copropriété.

Alors, il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser le détachement de cette parcelle ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« J'ai vu que dans cette délibération, on prenait en charge les frais notariés, ils s'élèvent à combien ces frais notariés ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors ça dépend, normalement c'est..., plus de la surface est petite, plus on paye cher. Alors, à mon avis on en a pour cinq à six cents euros, comme à chaque fois. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc règlement des services de l'eau et d'assainissement. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :

23. "Règlement de service de l'eau et assainissement : ajout d'un article relatif à la RGDP"

« Le développement durable est au cœur de l'action de la ville de Millau, volonté que la Municipalité souhaite mettre en œuvre avec réalisme, efficacité pour les acteurs économiques.

Dans cette perspective l'activité des industries Millavoises à une place toute particulière pour l'avenir de la Ville. Donc, la Collectivité de Millau compétente en matière d'assainissement et en charge du transport et de l'épuration des eaux usées, ainsi que du traitement des boues en aval, reçoit dans le réseau d'assainissement, puis traite dans la station d'épuration des effluents de nature non domestiques en provenance des établissements industriels.

La blanchisserie inter hospitalière est titulaire d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation. Alors, une convention en date du 6 septembre 2013 a défini les caractéristiques administratives, techniques et financières de ces déversements spéciaux des effluents dans le réseau public d'assainissement. Cette convention est liée au contrat de délégation de service public qu'on a avec *Aqualter*. Un nouveau contrat de DSP a été signé en fin 2017 et il convient d'établir un avenant tarifaire, reprenant les nouvelles modalités techniques et financières du déversement et du traitement des effluents l'industriels des Tanneurs Mégissiers dans le système de traitement des eaux usées de la commune de Millau, fixées par ce nouveau contrat.

Alors, il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver cet avenant pour la blanchisserie inter hospitalière ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant tarifaires définissant les modalités techniques et financiers ;
- Et enfin d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération numéro 23 ? Donc, je mets la délibération... Oui, Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je n'ai pas tout compris. Je n'ai pas dû suivre. On parle du relatif à la protection des données, vous nous parlez des Mégissiers et des... »

Monsieur NAYRAC

« Il y a eu erreur. »

Monsieur DURAND

« On ne l'a pas nous cette délibération. »

Monsieur NAYRAC

« Si, vous l'avez ! »

Monsieur DURAND

« C'est la combien ? »

Monsieur NAYRAC

« C'est la 23, c'est celle-là. »

Madame GAZEL

« Ça, c'est RGPG. »

Monsieur DURAND

« C'est RGPG, c'est la protection des données personnelles. »

Monsieur NAYRAC

« Ah ! Moi, j'en suis déjà, oui là. »

Monsieur ALIBERT

« On ne parle pas de la même chose, là ! »

Monsieur DURAND

« Oui parce que, heureusement qu'il y en un qui suit, mais bon... »

Monsieur NAYRAC

« Moi, j'en suis sur la convention... »

Monsieur DURAND

« Mais on ne l'a pas la convention, elle n'existe pas celle que vous venez de nous dire, là. Excusez-moi. »

Monsieur NAYRAC

« Si, moi je l'ai. »

Monsieur DURAND

« C'est encore les services, ça ! »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas d'où tu l'as, mais... »

Monsieur NAYRAC

« Je l'ai ! C'est ça qui est bizarre. »

Monsieur le Maire

« Nous sommes à la délibération numéro 23 : règlements des services d'eau et d'assainissement ajout d'un article relatif aux RGPD, à la RGPD. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, moi je l'ai en 24, parce que j'ai gardé l'ancien dossier et j'ai fait mes remarques dessus. Donc ça m'a trompé, c'est ma faute, ce n'est pas celle du personnel, c'est ma faute. »

Madame GAZEL

« ..., Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur DURAND

« *Faute avouée...* »

Monsieur NAYRAC

« C'est entièrement de ma faute. *Faute...* J'ai sauté... Parce que j'ai gardé l'ancien dossier et comme il y eu un retrait d'une...

Alors on va parler donc du règlement de service d'eau et assainissement, c'est un ajout d'un article relatif à la RGPD.

Alors la protection des données, c'est une protection des données, qui est devenue un enjeu important dans les Collectivités, que ce soit par l'augmentation du recours aux technologies et usage numérique ou face à l'augmentation des *cybers attaques* ou encore par l'intérêt croissant que porte les citoyens et leurs données personnelles et leur traitement. Aussi l'union européenne s'est emparée de ce sujet et a édicté un règlement général sur la protection des données. Ce règlement est applicable à partir du 25 mai 2018.

Il renforce les obligations de transparence et de responsabilité, mais également le respect des droits des personnes.

La RGPD n'impose pas explicitement une révision des règlements de service de l'eau et d'assainissement, mais une vigilance doit être mise en œuvre, donc la Commune souhaite une modification du dit règlement.

Cette révision consiste à rajouter un article relatif à la protection des données personnelles. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur NAYRAC sur la bonne délibération. Y a-t-il des questions ? Je suis sûr qu'il y aurait eu plus de questions sur l'autre mouture, mais... »

Monsieur NAYRAC

« Non, mais vous pouvez toujours en parler de l'autre, parce que j'étais dessus ce matin et c'est pour ça que ça... »

Monsieur le Maire

« Non, mais elle n'est pas à l'ordre du jour, donc nous ne parlons que de celle -ci. »

Monsieur NAYRAC

« On pourra en parler... »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions sur le l'article relatif à la RGPD ?

Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Pardon. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Non, juste c'était par rapport à la convention là sur la protection de ces demandés. Si on ne peut pas avoir à faire à des *Linky*, mais liés à l'eau, voilà. Est-ce que c'est par rapport à ça ou pas ? Par rapport à leur article de changement de compteur et tout ? »

Monsieur DIAZ

« Non, les RGPD, c'est... d'ailleurs nous on travaille au niveau des RGPD pour la collectivité de la Ville avec le SMICA et c'est à partir du moment où on a des relations avec des prestataires *a fortiori* quand c'est des DSP, qui possèdent des données numérisées : nom de la personne, l'adresse, etc.

Elles sont obligées d'inclure dans les conventions une clause de règlement général de protection des données. D'ailleurs c'est pour ça que même à la limite quand on se balade sur internet, on voit souvent qu'il faut accepter, ils parlent de clause de confidentialité. Voilà, c'est tout simple. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc délibération, alors très importante la numéro 24, donc qui sera à double voix, donc Monsieur NAYRAC vous la présentera et Monsieur NIEL complètera, puisqu'il s'agit donc d'une demande de subvention pour la réhabilitation du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence des femmes. Donc, délibération particulièrement importante. Donc, Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :

24. "Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence des femmes : demande d'aides financières pour réhabilitation"

« Alors c'est une délibération, on en avait déjà parlée, on peut en retirer une certaine fierté, parce que c'est quelque chose qui va aller vite à mon avis. On a poussé un peu les événements, c'est pour ça que normalement elle ne devait pas être présentée là, mais c'est volontaire. Alors l'autre a disparu certes, mais celle-là est apparue, cette délibération-là, mais s'est voulu, parce qu'on perdait encore, si on attendait le Conseil municipal, on perdait encore deux mois sur les travaux sur ce bâtiment-là.

Alors dans le cadre, on vous en a parlé, du projet d'humanisation des structures, une étude de faisabilité a été réalisée portant la rénovation et la réhabilitation du centre d'accueil, je ne vais pas vous citer, vous le connaissez tous.

Ce projet s'inscrit dans le projet global d'humanisation des structures et l'étude de faisabilité a bénéficié d'une aide financière de l'ANAH. Alors, c'est pour ça qu'il fallait cette délibération pour permettre à l'ANAH de financer cette étude. Cette étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architectes OILIVET-FAILLE fait apparaître quatre scénarios de réhabilitation correspondant à quatre capacités d'hébergement.

Alors y avait huit, neuf, onze et quatorze lits.

Il faut savoir qu'actuellement, il y a onze lits et donc on a repris le scénario trois, qui propose la même capacité, qui existe actuellement et qui est reconnue par l'État et notamment pour le financement de fonctionnement de cette structure. Alors c'est ce scénario qui a donc été retenu pour un montant hors taxe de travaux de trois cent vingt-deux mille euros, montant n'intégrant ni la maîtrise d'œuvre, ni les imprévus admis, donc ni les imprévus dont ils feront l'objet d'avenants, s'il y a des problèmes. Dans un projet de réalisation, qui pourrait porter le coût à environ trois cent quatre-vingt mille euros.

En conséquence, la présente délibération a pour objet de solliciter l'ANAH, ainsi que toute autre institution, pour les aides financières les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet. Alors, c'est bien sûr, ce sont des recettes prévisionnelles qu'on va vous montrer, donc c'est trois cent quatre-vingt mille euros, pourraient être financés :

- Cent quatre-vingt-douze mille euros par l'ANAH ;
- Cinquante mille euros par le Département ;
- Vingt mille euros par la Région ;

- Quarante et un mille trois cents par la Communauté de Communes ;
- Et enfin par la ville de Millau soixante-seize mille sept cents.

Ce qui reviendrait un peu aux travaux trois cent quatre-vingt mille euros, voilà.

Donc il est demandé au Conseil :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'attribution ;
- Et à accomplir toutes les démarches en découlant.

C'est un projet qu'on aura ficelé, comme quoi c'est possible quand on veut faire quelque chose rapidement, qu'on aura pratiquement ficelé en deux ans. Je trouve que ce n'est pas mal et que si on y arrive bien, on aura quelque chose, quand même qui facilitera la vie à ces jeunes femmes qui sont là-haut.

Avec une possibilité aussi d'agrandir, puisque le souhait de la Directrice se serait d'augmenter la capacité avec une partie bâtiment, certainement une structure bois, qu'on pourrait mettre puisque le terrain est assez important, qu'on pourrait mettre sur le côté de la maison. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC. Monsieur NIEL ? »

Monsieur NIEL

« Oui, juste je m'en réjouis que ce projet voit le jour parce que nous recevions, le centre le CAHUF recevait des personnes dans la difficulté, dans des conditions vraiment déplorables au niveau de l'accessibilité, au niveau de l'hygiène, au niveau de la salubrité tout ça. Donc ce n'était pas possible que nous continuons comme ça, donc nous avons essayé d'aller au plus rapide possible, le plus efficace possible en plus ça nous laisse l'opportunité peut-être dans quelques temps, comme vient de le dire Alain, de l'agrandir sur un terrain qui est juxtaposé à ce *petit logis*, puisqu'on appelle ça le *petit logis*, où on pourrait faire trois lits de plus. Donc je suis très content de ce projet et j'espère que le plus rapidement il sera fait, le mieux ce sera. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération, sur ce projet, sur cette réalisation ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame KECHKECH, tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 25 :

25. "Tableau des effectifs : modification"

« Alors comme à chaque fois qu'il y a du mouvement au sein de notre Collectivité, on vous présente donc le tableau des effectifs. Là pour ce soir, il s'agit principalement de suppressions de postes, qui sont principalement liées à des départs à la retraite. Donc :

- Un pour la Vie des Quartiers, il s'agit donc de technicien principal de 2^{ème} classe, qui était à temps complet et donc qui part définitivement de la Collectivité au 1^{er} avril ;
- Ensuite nous avons deux postes d'adjoints technique principal de 1^{ère} classe, donc pareil un départ à la retraite au Musée et un départ à la retraite au Musée aussi, donc deux départs à temps complet, donc à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- Et la quatrième suppression, donc il s'agit d'un départ à la retraite d'une ATSEM principale de 1^{ère} classe, qui était aussi à temps complet et donc le départ est effectif au 1^{er} avril 2019.

Donc concernant le premier poste, c'est un poste qui ne sera pas remplacé, donc c'est le poste de responsable de Vie des Quartiers, avec la création donc du Guichet Unique, on absorbe ce poste ;

Ensuite pour les deux autres, les deux postes d'adjoints technique principal de 1^{ère} classe, ce sont des postes qui ont déjà été remplacés en interne, donc là pareil, donc ces deux postes qu'on supprime, mais qui sont pourvus en interne.

Et pour le troisième, l'ATSEM donc c'était une personne, qui intervenait dans plusieurs écoles, donc là pareil, on supprime ce poste là, mais *a contrario* on va augmenter le temps de travail des autres ATSEM, qui donc avec une nouvelle organisation va permettre d'économiser ce poste-là. Voilà pour ce tableau des effectifs.

Donc, après avis favorable du Comité Technique du 14 mars 2019 et la Commission des Ressources Humaines du 18 mars, on vous demande ce soir :

- D'approuver les modifications de ce tableau ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Plusieurs marques là au moins deux.

Comment on peut augmenter le temps de travail des autres personnes pour remplacer la personne qui s'en va ? D'une part.

Et ensuite par rapport à ce que je vous disais tout à l'heure, là par rapport à ce qui est écrit dans ce tableau là et ce qu'il y a de marqué sur le Budget Primitif, il y a quelques différences.

Donc est-ce que c'est une erreur ou tout ça ? Enfin vous pouvez me répondre, notamment concernant les Directeurs Généraux Adjointes des Services, sur le papier des délibérations, il y en a deux et sur ce tableau-là sur le Budget Primitif il n'y en a qu'un qui apparaît.

Donc est-ce que c'est une erreur ou pas et c'est pareil pour un ingénieur... ?

Madame KECHKECH

« Je vais compléter, si vous voulez. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. »

Madame KECHKECH

« Je ne voulais pas rentrer dans les détails, mais je vois que vous êtes perspicace, c'est très bien. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, il vaut mieux suivre. »

Madame KECHKECH

« Donc concernant l'ingénieur, donc nous avons deux postes théoriques, dont un seul été pourvus, je ne sais pas si on vous l'a dit la dernière fois, mais on a recruté un DOSI, donc qui arrive normalement début mai. Donc c'est pour ça qu'en fait ce n'est pas une création, c'est un poste qu'on avait déjà dans nos effectifs théoriques, qu'on pourvoit. »

Monsieur CHIOTTI

« C'est quoi DOSI ? »

Madame KECHKECH

« Directeur de l'Organisation pour les Systèmes Informatiques, voilà. »

Monsieur DURAND

« Ah, oui, on en avait parlé. »

Monsieur DIAZ

« Il faut mutualiser avec la Com Com. »

Monsieur DURAND

« Cadre A. »

Madame KECHKECH

« Voilà donc, j'ai répondu ou il y avait d'autres... ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui concernant celle des Directeurs Généraux Adjoints, il en apparaît deux d'un côté et un de l'autre, donc... »

Madame KECHKECH

« Non, moi j'en ai deux, deux. Je n'en ai pas deux, un. »

Monsieur CHIOTTI

« Sur le tableau du haut, là il est marqué pourvu deux et équivalent un temps plein, il y en a deux et sur la page 160 du Budget Primitif là, ils sont trois, il y a le Directeur Général, un Directeur Général Adjoint. »

Monsieur DIAZ

« Il n'est pas encore arrivé. »

Monsieur CHIOTTI

« Ah, il n'est pas encore arrivé. Donc, je ne sais pas... »

Madame KECHKECH

« Oui, il va arriver... »

Monsieur CHIOTTI

« D'accord ! »

Madame KECHKECH

« Et pour donc l'augmentation du temps de travail des ATSEM, ce sont des personnes qui jusqu'à présent sont à temps partiel et grâce donc à ce procédé, elles vont passer un temps complet, donc. »

Monsieur DIAZ

« Elles sont contentes. »

Madame KECHKECH

« Voilà, elles sont contentes et nous aussi. »

Monsieur ??????

« Gagnant / gagnant. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération suivante la 26 : concernant le RIFSEEP »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 26 :

26. "Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSSEP) modification"

« Alors le RIFSEEP, comme à chaque fois on apporte un peu plus de précisions, donc là la principale modification concerne l'annulation des bornes, que nous avons retenues par la Ville. Si vous vous en souvenez, on avait 50 % des bornes réglementaires nationales pour l'appliquer sur Millau. Or, on se rend compte que quand on veut recruter des cadres et notamment des cadres de catégorie A, on a beaucoup de mal à trouver des candidats, parce que nous avons une formule qui n'est pas adaptée justement pour ce cadre d'emploi-là. Donc pour ne pas faire sauter que les bornes des catégories A, on a donc fait sauter toutes les bornes, donc on s'aligne au plafond annuel réglementaire et on ouvre aux agents contractuels de droit public, qui occupent un emploi permanent sans condition d'ancienneté donc le l'octroi du RIFSEEP. Voilà les principales modifications qui seront donc applicables à compter du 1^{er} avril de cette année, qu'on vous demande :

- D'adopter ce soir ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les tâches, toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi je ne suis pas très perspicace, mais je me doutais bien qu'il y avait *anguille sous roche*. Non, mais Madame KECHKECH nous dit que donc vous faites sauter les bornes, *faire et défaire c'est toujours travailler*, on est bien d'accord !

Vous avez mis en place en 2017 un RIFSEEP avec des bornes, parce que vous jugiez que le plafond réglementaire était trop élevé, aujourd'hui je vous félicite, Monsieur le Maire, vous renforcer l'attractivité des cadres A sur Millau, donc ça de ce côté-là au niveau attractivité c'est très bien. Donc en fait Madame KECHKECH nous explique que quand même toutes les catégories seront « déplafonnées » j'aimerais quand même avoir les rapports de CT, ça a dû être chaud, non, enfin je ne sais pas du tout parce que c'est assez significatif, donc on embauche des cadres A, mais ils ne veulent pas venir parce qu'ils ne sont pas assez payés, donc on fait sauter les plafonds pour qu'ils puissent venir et on va faire 0,95 % d'augmentation de la masse salariale. Je dis : « Bravo ! » »

Monsieur le Maire

« Non, Monsieur DURAND, encore une fois vous simplifier les choses, encore une fois vous prenez les choses sur le ton de l'ironie et encore une fois vous êtes à côté de la plaque. »

Monsieur ???

« Alors pourquoi ? »

Monsieur le Maire

« Je laisserai Madame KECHKECH répondre dans le détail, mais sur l'esprit général. Oui effectivement, nous avons constaté que le fait d'avoir établi les plafonds à 50 % du plafond maximal sur les trois catégories, était pénalisant sur les trois catégories.

Pourquoi nous évoquons le cas des catégories A ?

C'est parce qu'en l'espèce dans le calendrier, le cas se pose sur une catégorie A et c'est la raison pour laquelle nous avons acté, c'était les propos de Madame KECHKECH, qui sont liés à l'actualité, non pas je dirais, a une démarche générale, mais à l'actualité et ce qui nous a amené donc effectivement à concert avec les syndicats déplafonnées les trois catégories et à faire une extinction, qui était une exception à la demande des syndicats sur les emplois contractuels.

Sur le CT, aujourd'hui nous avons passé cela lors du dernier CT, et pour être transparent, l'échange qu'il y a eu avec les syndicats n'était pas sur la base de la délibération, c'était sur la base de, pour eux et nous nous sommes engagés et le Directeur Général des Services a édité une note à ce sujet, d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble du RIFSEEP et sur un calendrier sur les échéances travail de réflexion sur le RIFSEEP. Ce que nous leur avons fourni au dernier CT. Donc les choses se sont faites comme ça de façon constructive pour aboutir à la délibération, qui vous est proposée ce soir, donc effectivement c'était une question d'attractivité des postes quel que soit la catégorie, un problème d'attractivité des postes et même avec ce déplafonnement lorsqu'on regarde les grilles d'autres Communes appartenant à la même strate que nous, nous ne sommes pas au niveau de rémunération des collaborateurs d'autres Communes de même strate que nous, même avec le déplafonnement. Madame KECHKECH ? »

Madame KECHKECH

« Moi je voulais juste rajouter que c'est vrai qu'au départ c'était peut-être une erreur de notre part de vouloir mettre toutes les catégories sur le même, enfin on voulait vraiment la transparence et de l'équité, donc c'est vrai qu'on a appliqué la règle de 50 % des plafonds réglementaires. Alors qu'on voit bien que ça ne passe pas pour les catégories A, on ne peut pas faire la même chose que pour les catégories B et les catégories C. Et là avec l'expérience donc quand on a voulu recruter, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait recruter personne avec le régime indemnitaire que nous avons mis en place. Donc nous le revoyons, nous allons travailler avec les syndicats et donc le nouveau DGAS Ressources et Finances, qui va bientôt arriver, donc nous avons établi une note d'information et nous allons travailler avec les nouveaux syndicats sur le RIFSEEP, parce que bon il ne faut pas être bête, quand quelque chose ne marche pas, il faut revoir où est-ce que ça n'a pas marché et rectifier le tir, avec bien sûr les partenaires sociaux.

On va travailler aussi en parallèle un nouveau règlement intérieur.

On va aussi essayer de se mettre d'accord sur la mise en place du temps de travail.

Enfin, il y a énormément de dossiers que nous allons continuer à mener, certains ont déjà vu le jour, mais ne sont pas arrivés à la finalité, bon vous n'êtes pas sans savoir que cela fait plus d'un an qu'on n'a pas donc de DRH, donc c'est difficile d'avancer, donc moi j'attends vraiment avec impatience notre nouveau Directeur Général Adjoint des Services aux Ressources et aux Finances et nos partenaires syndicaux sont aussi dans cette attente et sont vraiment désireux de travailler ensemble, voilà. »

Monsieur le Maire

« Je voulais juste faire une précision par rapport à ce que vient de dire Madame KECHKECH, quand elle dit : « *Nous nous sommes trompés sur le RIFSEEP.* » Je dirais : « *Nous nous sommes collectivement trompés sur le RIFSEEP.* » Parce que les groupes de travail, enfin qui ont mis au point le RIFSEEP étaient des groupes de travail, je dirais, paritaires entre élus et agents et le mode de calcul sur le RIFSEEP, enfin les répartitions sur les RIFSEEP ont été établies en relation avec les partenaires sociaux, sauf qu'à un moment donné quand il a fallu, donc je dirais que, pour être simple et imaginer les choses, en théorie ça fonctionnait bien, quand il a fallu l'appliquer en pratique, on s'est aperçu qu'il provoquait et il créait des disparités qui n'étaient pas, qui effectivement étaient criantes, c'est la raison pour laquelle donc nous avons choisi de réaménager le travail sur le RIFSEEP pour essayer d'avoir un système qui soit le plus, en tout cas, qui corresponde le mieux au, comment je pourrais dire, au mise en valeur des critères établis sur les fiches de poste et sur le régime indemnitaire... »

Monsieur DIAZ

« En adéquation. »

Monsieur le Maire

« Voilà, en adéquation. Merci. »

Monsieur DURAND

« Juste en l'occurrence, ce déplafonnement va ne bénéficier qu'à une personne, moi je suis... ? »

Monsieur le Maire

« Non. »

Monsieur DURAND

« Dans les circonstances... Un cas particulier, vous nous avez dit. »

Monsieur le Maire

« Non. Je vous ai dit tout à l'heure, que nous étions, le cas, dont il est question est un cas d'actualité... »

Monsieur DURAND

« Voilà. »

Monsieur le Maire

« C'est lui qui arrive, mais il a mis en exergue le problème, je dirais à un moment donné, il ne faut pas faire *la politique de l'autruche* ou *se taper la tête contre le mur*, quand on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas, ça fonctionne pas et on essaie de réajuster les choses et de rectifier les choses et d'améliorer les choses... »

Monsieur DURAND

« Mais, moi... »

Monsieur le Maire

« Donc, il ne faut pas faire une fixation sur ce cas présent. C'est un des éléments qui déclenchent la réflexion qui nous anime tous. »

Monsieur DURAND

« Bon, j'ai entendu sur votre gauche : *C'est open bar !* Mais bon, je ne ferai pas de commentaire, ce n'est pas moi qui... Non, moi je souhaite que ça bénéficie aussi aux C et aux B aussi, pas uniquement à ... »

Monsieur le Maire

« Mais, qu'est-ce que je viens de vous dire Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« ... non, mais nous en reparlerons... »

Monsieur le Maire

« Mais quand je dis que vous n'écoutez pas et que ça ne sert à rien que... »

Monsieur DURAND

« Mais si j'écoute, mais là vous nous faites... »

Monsieur le Maire

« Non, mais Monsieur DURAND ça ne sert à rien que je vous amène des éléments d'explication, à chaque fois vous mettez un malin plaisir à vous fermer aux éléments d'explication à ne pas vouloir comprendre, donc au bout d'un moment, je ne vous répondrai même plus ! »

Monsieur DURAND

« Je comprends. J'entends vos éléments d'explication, je souhaite qu'ils s'appliquent à toutes les catégories. Merci. »

Monsieur le Maire

« ... en Chinois, pour être d'actualité, j'en serais incapable. »

Monsieur DURAND

« Eh bien, voilà ! Juste nous voterons cette délibération, mais avec ces précautions... »

Monsieur le Maire

« Vous avez compris quelque chose quand même. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame KECHKECH. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE sur l'Office du Commerce et de l'Artisanat. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 27 :

27. "Office du Commerce et de l'Artisanat de Millau : convention de partenariat 2019"

« Ah oui, je n'avais pas allumé le micro. Concernant cette dernière délibération, c'est une convention de partenariat avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Millau.

Donc l'Office du Commerce et de l'Artisanat est une association loi 1901, ayant pour objet :

- De favoriser le développement harmonieux et la coordination des activités commerciales et artisanales au sein du territoire Millavois et de sa Communauté de Communes ;
- De mettre en place des actions de promotion et de communication ;
- De développer des outils novateurs ;
- De favoriser les échanges et la réflexion sur les évolutions de ce secteur d'activité ;
- Et de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions dans le cadre d'une charte commerciale.

Les partenaires de l'association sont :

- La ville de Millau ;
- La Communauté de Communes ;
- Le Conseil Départemental ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

L'office est donc composé d'un Conseil d'administration avec quinze administrateurs. La majorité est donnée aux commerçants, artisans et professions libérales.

Elle est également composée d'un bureau avec :

- Trois co-présidentes ;
- Un trésorier adjoint ;
- Une secrétaire adjointe, un secrétaire adjoint, pardon.

Et les commissions sont montées pour réaliser donc les projets et il y a :

- Une animatrice du commerce permanente qui est salariée à l'association.

Eu égard de ses nombreuses activités le budget annuel de fonctionnement de l'Office du Commerce de l'Artisanat s'élève à cent vingt-quatre mille euros. Il est financé :

- Par les cotisations de ses membres ;
- Par les subventions des partenaires institutionnels de la collectivité comme la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- Ainsi que par les sponsors de l'association.

Dès lors la commune de Millau en partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses souhaite renouveler son accompagnement à l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour la mise en œuvre de ces actions et notamment par l'octroi d'une subvention de fonctionnement :

- Communale de vingt mille euros ;
- Et au niveau intercommunal de quinze mille euros.

Voilà après un avis favorable de la Commission municipale permanente Aménagement Urbaine du 14 mars 2019 et de la commune de Millau, il est proposé au Conseil municipal donc :

- D'approuver les termes de la commission de partenariat ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat donc avec la Communauté de Communes entre la ville de Millau donc et la Communauté et l'Office du Commerce de l'Artisanat ;
- Et donc d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à inscrire des crédits afférents au budget.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Oui, Madame AYOT ? »

Madame AYOT

« Alors moi je me réjouis qu'une convention soit reconduite avec l'Office du Commerce, je crois qu'on a voulu cet office et je m'en réjouis, aujourd'hui je demande.

Quand est-ce que la Communauté va signer aussi l'engagement ?

Parce que je voudrais dire une chose, c'est qu'alors comme financeur le Département quand même, que vous avez oublié. Mais bon, c'est lui qui donnait le plus gros montant annuel, qui était de trente-cinq mille euros, mais bon voilà.

Je voudrais dire que l'an dernier la Communauté a fait des promesses aux commerçants toute l'année, puisque la convention que nous avons signée de 2015 à 2017, 2015 - 2016 - 2017, que ce soit la ville de Millau, que ce soit le Département, on s'était organisé pour que l'Office ait les subventions en 2018, puisque la ville de Millau a versé sa

subvention de 2017, début 2018 et qu'au Département, on avait fait une subvention, qui pouvait être étalée sur cinq ans, donc je rappelle que l'Office a encore reçu des fonds en 2019 pour financer une partie de 2019.

La seule Collectivité qui payait ces subventions l'année où elles étaient votées c'était uniquement la Communauté, que la Communauté a fait des promesses aux commerçants toute l'année 2018 pour finalement leur dire qu'ils ne financeraient pas l'année 2018.

Moi je pose la question : Est-ce que l'engagement de la Communauté est sûr ?

Parce que l'Office a besoin de plus de trente mille euros pour fonctionner. Cette année, il a encore le Département, qui a donné de la subvention, maintenant le Département ne peut plus en donner à cause de la loi NOTRe et que trente mille euros pour une année, ça ne sera pas suffisant.

Mais, moi je demande que la Communauté, quand est-ce qu'elle va passer cette délibération ?

Pour éviter ce qu'on a vécu en 2018, où elle a fait des promesses aux commerçants qu'elle n'a pas tenues. Voilà. »

Madame ???

Micro éteint, inaudible

Madame AYOT

« À l'ordre du jour de demain. »

Brouhaha

Madame ???

« Elle embauche ??? »

Monsieur ???

« Un manager centre-ville. »

Madame AYOT

« Aussi avant elle n'y est pas. »

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Donc, je ne sais pas si vous avez une information en commission sur le passage de la délib ? »

Monsieur ???

« Ça a été évoqué à la... »

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Donc là, pas l'information sur le paiement de la Com Com..., Oui.

Monsieur DURAND

« Office du Commerce et de l'Artisanat convention de partenariat et participation financières 2019. Les services ! »

Monsieur DIAZ

« Les élus de la Com Com... »

Madame AYOT

« Bon, tant mieux si elle le vote demain et je trouve que c'est une bonne chose, mais moi je regrette la situation de 2018, surtout pour reconduire une subvention à l'identique de ce qu'on avait fait en 2015, donc je ne crois pas qu'il faut un an pour réfléchir. »

Monsieur le Maire

« Après, il y a une réflexion donc sur le commerce au titre d'Action Cœur de Ville et donc de renforcer, en ce qui nous concerne, la position de locale au sein du dispositif. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, juste donc j'apprends que donc le Département ne subventionne plus, apparemment. »

Madame AYOT

« Le Département avait donné une subvention qui était de trente-cinq mille euros par an, d'accord, qui couvrait trois ans et qui avait été étalée sur cinq, puisqu'avec l'Office du Commerce et je trouve que c'était une bonne chose, c'est qu'on appelait les subventions qu'en fonction des besoins, puisque quand on dit qu'il y a un budget de cent vingt-six mille euros, en fait la majorité du budget qui est liée à des actions commerciales est financée par les commerçants. Les seules subventions que l'on pouvait donner c'était pour le fonctionnement ou pour des actions promotionnelles, mais générales,

donc les subventions de façon que donne la Mairie, que donne la Communauté, ou que donnait le Département n'étaient que pour financer des coûts de fonctionnement essentiellement.

Avec la loi NOTRe, vous le savez, on nous a retiré en fait la compétence économique, donc le Département ne peut plus participer, mais la Région peut participer, si elle veut. C'est une compétence qu'on a perdue et on le regrette parce que voilà, on avait une fonction de proximité dans l'économie, qu'on n'a plus aujourd'hui et qui est regrettable, mais c'est la loi qui le veut, ce n'est pas une volonté du Département dans cette opération. »

Monsieur GINESTE

« Je précise que l'intégralité du reliquat de la subvention Départementale a été versée, il y a peu près deux mois et donc effectivement il n'y aura plus aucune aide du Département pour l'OCA, pour l'Office du Commerce. »

Madame AYOT

« Quand même, parce que moi j'ai tenu à ce que la subvention soit gérée de façon qu'elle soit logique et qu'on verse des subventions à l'OCA, que quand elle en avait besoin, donc que ce soit la subvention de la Mairie où on a versé toujours la subvention au 1^{er} janvier de l'année suivante et celle du Département où on l'a étalée sur cinq ans, alors qu'elle était prévue pour trois ans. Mais ce n'est pas la peine de donner à une association des subventions quand elle n'en a pas besoin, donc le financement qu'on avait prévu pour trois ans, finalement il a financé quasiment quatre ans, quatre ans et demi, cinq ans, voilà. Donc parce que je pense que voilà les subventions, on donne des subventions parce que c'est nécessaire et le but de cette opération ce n'était pas de leur donner des subventions pour qu'ils aillent payer des impôts qui est de l'argent public, enfin bon c'était complètement ridicule quoi, donc voilà, donc effectivement la subvention a été étalée de telle sorte que les comptes soient équilibrés de l'OCA, mais qu'il n'y ait pas de surplus qui serve à rien, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci, pour ces précisions. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Au moment où on avait voté cette convention donc triennale, on vous avait demandé d'avoir des comptes-rendus annuels de l'activité de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, qu'on n'a jamais eu. Là, je vais réitérer cette demande de pouvoir réellement mesurer, je ne veux pas être polémique dans mes propos, je voudrais mesurer la plus-value du financement public, par rapport à ce qu'il se faisait avant à l'époque de *Vivre de Millau* et ce qui est porté aujourd'hui par l'Office du Commerce et de l'Artisanat et dans le prolongement, je déborde un peu du débat municipal de ce soir pour anticiper celui de demain à la Communauté de Communes, mais là on vote une subvention ce soir donc voilà ça concerne aussi, je voudrais qu'on m'explique aussi la complémentarité entre l'Animatrice de l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour laquelle on finance majoritairement à Millau le poste et puis le Manager de Centre-Ville qui va être lui porté par la Communauté de Communes et pour lequel on va voter une création de poste demain à la Communauté de Communes, voilà. La plus-value, l'articulation entre l'ensemble de ces dispositifs, ça fait quand même, pas mal d'argent public et j'ai du mal à mesurer la plus-value concrètement par rapport à ce qui était fait antérieurement. »

Monsieur GINESTE

« Je voulais préciser pour que tout le monde soit au même degré d'information, que par le passé, puisque moi je faisais partie de toutes ces associations, l'association *Vivre Millau* avait une aide très importante de la Chambre de Commerce, où il y avait beaucoup de salariés à l'époque, il y avait une Chambre de Commerce, qui était quand même très active et il n'y avait pas un plein temps, mais quasiment un plein temps qui travaillait au côté de *Vivre Millau* et qui l'épaulait considérablement. Ce n'est plus le cas actuellement et il faut remettre les choses vraiment dans leur contexte, ce qui était vrai pour *Vivre Millau*, n'est plus vrai maintenant pour l'Office du Commerce, en ce qui concerne la Chambre de Commerce. »

Monsieur DURAND

« La Chambre de Commerce, ce n'est pas de l'argent public, Monsieur GINESTE, c'est l'argent des commerçants, là on parle d'argent public, l'argent des contribuables. »

Monsieur GINESTE

« Il y avait une aide avec un temps plein, qui était financé par la Chambre de Commerce, qui était Départementale et ce n'est plus le cas maintenant. »

Monsieur DURAND

« Non, mais l'argent public... »

Monsieur GINESTE

« C'est important de vous expliquer, qu'il y avait un fonctionnement de l'association *Vivre Millau*, qui ne peut plus être calqué sur l'Office du Commerce, maintenant. »

Monsieur DURAND

« J'entends bien, mais l'argent public doit-il se substituer à l'argent privé, voilà c'est là le problème ? »

Monsieur le Maire

« Oui, donc moi je veux bien répondre à Madame GAZEL, mais avec l'intervention que vient de faire Monsieur DURAND au final je ne sais pas quel est le fond de la question ? »

Monsieur DURAND

« Moi, je répondais à Monsieur GINESTE. »

Monsieur le Maire

« Oui, non, mais j'ai le sentiment quand même que les deux interventions sont intimement liées et donc du fait, je ne comprends pas le fond de la question.

Est-ce que le fond de la question c'est : Est-il opportun de financer l'OCA et les activités de l'OCA sur des fonds publics ? »

Madame GAZEL

« Alors moi, je veux reformuler de façon très précise et claire, je souhaiterais, pardon, que vous m'apportez les éléments pour me prouver l'opportunité d'avoir substitué à des fonds privés des fonds publics ?

Si vous voulez, je vous demande qu'elle est la plus-value aujourd'hui d'avoir accompagné comme on le fait de façon importante l'Office du Commerce et de l'Artisanat, avant ce n'était pas le cas ? D'accord !

Donc je veux savoir qu'est-ce que ça a amené de plus sur l'animation du commerce en centre-ville Millavois ?

On met de l'argent, c'est normal qu'on ait un rendu sur investissement, quelque part et par ailleurs vu qu'on s'apprête à renforcer encore notre action par l'embauche d'un Manager de centre-ville, je voudrais connaître l'articulation, entre Ville et Communauté et voilà, est parfois compliquée, donc là je voudrais m'assurer qu'elle a bien été pensée en amont et qu'on n'est pas en train de superposer les couches dans le mille-feuille administratif. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Donc voilà là je vais vous répondre avec le plus de précisions possibles, pas forcément dans l'ordre de votre intervention, mais...

Aujourd'hui, sur les compétences Ville Com Com, les compétences évolues et les compétences s'éclaircissent dans la mesure où vous savez que désormais la Communauté de Communes, de par la loi NOTRe qu'on évoquait tout à l'heure, est aujourd'hui compétente en matière de, ce sont les termes, de définition de la *politique commerciale du territoire*, je dis bien du territoire, ce n'est pas que Millau, c'est du territoire, parce que parfois aussi à la Communauté il y a de l'amalgame et on colle trop rapidement l'étiquette Millau, donc on est bien sûr de la politique, la définition de la politique commerciale du territoire. Nous faisons, parce que ce n'est pas terminé, nous faisons ce transfert de compétences en deux temps :

- Il y a d'abord eu le transfert de compétences sur les zones d'activités commerciales, qui ont été déterminées et donc nous avons assuré un transfert auprès de la Communauté, y compris sur les voiries qui du coup sont devenues des voiries d'intérêt communautaire ;
- Aujourd'hui, et c'est l'objet des réflexions actuelles, l'idée c'est de transférer ce qu'on appelle le commerce de proximité. Transférer le commerce de proximité avec deux options :
 - Une option qui est de l'option d'animation, et je dirais, de bases de données, en quelque sorte, portées par l'OCA ;
 - Et en appui de façon, de support économique, les services de la Communauté et donc le recrutement d'un Manager du centre-ville qui a une fonction, on va dire, de prospecteur, d'accompagnateur juridique, de pouvoir aller faire du démarchage, de suivi de tout ce qui concerne la gestion du foncier commercial et d'autres pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des dispositifs Action Cœur de Ville, qui serait la mise en place d'une structure, qui dans un premier temps avait été appelée : foncière commerciale, c'est le principe de la foncière commerciale, c'est que c'est une structure qui est abondée par une part de fonds publics, qui puisse faire des acquisitions de fonds pour faire du portage de cellules commerciales, quand ces cellules commerciales sont en déshérences pour arriver à avoir soit une action, j'allais dire, de location de ces espaces et c'est le rôle du Manager d'aller chercher des commerçants ou d'accompagner des projets de commerçants sur ces cellules ou deuxième élément pouvoir lorsqu'on a deux cellules mitoyennes non occupées de pouvoir se substituer, puisqu'il y aurait le transfert de l'autorisation de DIA sur les fonds les fonds commerciaux, puisque c'est une capacité que la Collectivité a, pour pouvoir rassembler deux cellules commerciales. Donc ça c'est ce qu'on appelle la cellule foncière commerciale sur laquelle nous avons travaillé avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Communauté de Communes.

Il s'avère que, de mémoire, vingt-trois cellules commerciales ont été identifiées dans le périmètre commerçant du centre-Ville, *grosse modo*, définie par le *Mandarous*, le départ des deux artères principales *Bonald*, *l'Ayrolle*, rue *Droite*, rue de *La Capelle* et rue du *Mandarous*, avec ses deux extensions rue *Sarret* et rue *Peyssière*. Vingt-trois, je vous parle de mémoire, cellules ont été identifiées là. Il se trouve que sur ces vingt-trois cellules sur lesquels la foncière pourrait avoir une intervention réelle, toutes sont, alors comment je pourrais dire, toutes sont en difficulté, c'est-à-dire que nous n'avons pas dans ces cellules-là vacantes du centre-ville, des surfaces nécessaires pour nous aider à porter un modèle économique entre des cellules qui pourraient être revitalisées et donc tirer, si je puis dire, *un peu la locomotive* des cellules moins favorisées sur lesquelles ça nous permettrait de faire un effort, c'est le principe d'équilibre de cette foncière et le modèle économique qui a été mis en place par le Cabinet financé par la Caisse des Dépôts et Consignations montre qu'on est en déficit chronique et que ça n'est pas supportable par les Collectivités. Donc nous abandonnons, si je puis dire, cette idée de la foncière, pour travailler sur un dispositif qui n'existe pas encore et c'est un des éléments innovants dans le dispositif Action Cœur de Ville, qui est ce qu'on appelle une agence immobilière commerciale solidaire, c'est-à-dire qu'en

fait, le principe reste le même, c'est comme si nous avions une agence de location, qui ne concerne que des cellules commerciales avec option de gestionnaire des biens : « *J'ai dans mon portefeuille une local à louer et je le loue et je l'entretien et je perçois les loyers, ou si je peux l'acheter, j'achète.* » C'est-à-dire qu'on n'a pas la contrainte de l'obligation immédiate d'acquisition de la part de la foncière et ça, ça nous permet d'avoir un modèle économique et qui est beaucoup plus viable, parce qu'on n'est pas sûr de l'acquisition de biens, par contre dedans il faut le faire vivre et c'est le boulot du Manager de centre-ville que de faire vivre ce dispositif, donc quand je parle d'agence immobilière, j'essaie d'être synthétique, parce que là-aussi ce sont des choses qui sont à construire, quand je parle d'agence immobilière ça ne fait pas concurrence aux agences immobilières *lambda* du secteur, puisqu'en fait l'idée n'est pas simplement de mettre un bien commercial en location, c'est de porter et de faire vivre le bien commercial, donc ça ce sont des outils que nous travaillons aujourd'hui avec la Communauté de Communes au titre de Cœur de Ville et le Manager centre-ville s'intégrerait dans ce dispositif-là encore une fois, qui n'est pas spécifique au territoire de Millau, c'est-à-dire que c'est aussi valable pour les opérations sur laquelle la Communauté de Communes s'est déjà positionnée des derniers commerces en cœur de village etc., etc. donc c'est pour ça que j'insiste bien sur la mention du territoire.

Et de ce fait l'OCA, qui a aujourd'hui une phase d'animation, c'est le cas de la personne dont on parlait tout à l'heure, qu'il a fait vivre le tissu des adhérents et je tiens quand même à dire qu'ils sont en augmentation d'une vingtaine d'adhérents, je crois cette année par rapport à l'année dernière sur l'OCA, de mémoire, je crois qu'ils sont cent vingt ou cent trente, de mémoire, voilà cent vingt ou cent trente et donc ce que j'ai demandé à la Communauté, c'est que nous travaillions avec l'OCA, sur lequel il y a eu un investissement public, que nous travaillions avec l'OCA, pour que cet OCA avec sa part d'animation qu'il doit toujours garder, parce qu'on sait très bien que c'est ce qui fait la vitalité des relations commerciales, il ait une part un peu plus, je dirais, formelle avec ce qu'on appelle la notion d'observatoire du commerce, c'est-à-dire arriver à anticiper avec l'accompagnement du Manager, anticiper les vacances, enfin je ne vais pas citer d'exemple ici, mais vous savez tous qu'on a, très proche de la Mairie, de vastes cellules commerciales, pour l'instant aucun projet n'émerge dans ces cellules commerciales, c'est d'avoir à la fois ce système de veille et ce système d'accompagnement de la Communauté de Communes.

Donc ce que je vous dis là, j'essaie d'être à la fois précis, mais à la fois vaste, puisqu'on est en construction dans le cas du transfert de la compétence de la Commune vers la Communauté et dans le cadre des nouvelles dispositions qui pourraient être développées dans le cas d'Action Cœur de Ville. »

Madame GAZEL

« Ça c'est pour la complémentarité et donc pour la plus-value d'accompagner financièrement l'Office du Commerce ? »

Monsieur le Maire

« Des comptes-rendus d'activité, ils font des assemblées générales et il faut qu'il y ait des comptes-rendus d'activité. »

Madame GAZEL

« ... l'opposition ne soit pas conviée ? »

Monsieur le Maire

« Non, il suffit qu'il y ait diffusion, qu'on leur demande la diffusion de leurs comptes-rendus d'assemblées générales. »

Madame GAZEL

« On l'avait demandé lors du premier rendez-vous. »

Monsieur le Maire

« Nous redemanderons !

Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Oui, pardon. »

Madame GAZEL

« Une explication de vote, nous allons nous abstenir tant que nous n'avons pas, voilà une visibilité sur l'action de l'Office du Commerce. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 23 voix pour

8 absentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« L'ordre du jour est épuisé. Je n'ai pas reçu de questions diverses, donc je vous remercie. Bonne soirée »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 28 mai 2019

Le Secrétaire de Séance

Elodie PLATET

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE